



Chaire en  
fiscalité et en  
finances publiques

# LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE CONVERGE-T-ELLE À LA TENDANCE DE L'OCDE?

Cahier de recherche 2020/16

LUC GODBOUT

MICHAËL ROBERT-ANGERS

AVEC LA COLLABORATION DE ANTHONY PHAM

OCTOBRE 2020

 UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

## **REMERCIEMENTS**

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

## MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité.

Pour plus de détails sur la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

**Michaël Robert-Angers et Anthony Pham** sont professionnels de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

**Luc Godbout** est professeur titulaire à l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

### **Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques**

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

819 821-8000, poste 63220

[cftp.eg@USherbrooke.ca](mailto:cftp.eg@USherbrooke.ca)

### **Pour citer cette publication**

Godbout, L. et Robert-Angers, M, « La fiscalité québécoise converge-t-elle à la tendance OCDE ? » cahier de recherche n° 2020-16 Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2020, 33 pages.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Mise en contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>1. Évolution du poids de la fiscalité depuis 1981</b> .....	<b>3</b>
1.1 Évolution du poids global .....	3
1.2 Évolution de la structure fiscale .....	6
1.3 Évolution des écarts entre les pays de l'OCDE .....	7
<b>2. Approche et évaluation de la convergence fiscale</b> .....	<b>9</b>
2.1 Littérature autour de la convergence .....	9
2.2 Indicateurs et données .....	11
2.3 Mesures d'évaluation de la convergence .....	13
<b>3. Indicateur de convergence fiscale</b> .....	<b>15</b>
3.1 Convergence du poids de la fiscalité .....	15
3.2 Convergence des structures fiscales.....	17
3.2.1 Impôt sur le revenu des particuliers .....	18
3.2.2 Impôt sur les bénéficiaires des sociétés .....	20
3.2.3 Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale .....	21
3.2.4 Impôts sur le patrimoine .....	23
3.2.5 Taxes à la consommation .....	24
3.2.6 Droits de douane .....	26
<b>4. Examen de la convergence</b> .....	<b>28</b>
4.1 Analyse par juridiction .....	28
4.2 Analyse globale .....	30
<b>En conclusion</b> .....	<b>33</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 <b>Poids de la fiscalité Québec et OCDE* 1981 et 2018</b> .....	5
Tableau 2 <b>Poids de la fiscalité par mode d'imposition - Québec et OCDE* 1981 et 2018</b> .....	6
Tableau 3 <b>Modes d'imposition utilisés pour l'analyse</b> .....	12
Tableau 4 <b>Convergence fiscale au sein des pays membres de l'OCDE</b> .....	30
Tableau 5 <b>Analyse par régression linéaire des écarts moyens</b> .....	31
Tableau 6 <b>Beta-convergence fiscale au sein des pays membres de l'OCDE</b> .....	32

## Liste des figures

Figure 1 <b>Évolution du poids de la fiscalité - Québec et OCDE* 1981-2018</b> .....	4
Figure 2 <b>Écart du poids de la fiscalité - Québec et OCDE* 1981-2018</b> .....	4
Figure 3 <b>Source de l'évolution du poids de la fiscalité entre 1981 et 2018 - Québec et OCDE</b> .....	7
Figure 4 <b>Poids global de la fiscalité, écarts relatifs des pays membres de l'OCDE, 1981-2018</b> .....	8
Figure 5 <b>Écart moyen - Écarts relatifs du poids de la fiscalité, pays de l'OCDE, 1981-2018</b> .....	15
Figure 6 <b>Écarts relatifs du poids de la fiscalité - Québec et pays de l'OCDE, .....</b>	16

Figure 7	<b>Structure fiscale - Québec et moyenne des pays de l'OCDE, moyenne pour les périodes 1981-1999 et 2000-2018 (en pourcentage).....</b>	<b>18</b>
Figure 8	<b>Écart moyen - Écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, pays de l'OCDE, 1981-2018 .....</b>	<b>19</b>
Figure 9	<b>Écarts relatifs - proportion des prélèvements fiscaux tirés l'impôt sur le revenu des particuliers, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>19</b>
Figure 10	<b>Écart moyen – Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pays de l'OCDE, 1981-2018 .....</b>	<b>20</b>
Figure 11	<b>Indices relatifs de la proportion des prélèvements fiscaux tirés l'impôt sur le bénéfice des sociétés Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>21</b>
Figure 12	<b>Écart moyen - écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale, pays de l'OCDE, 1981-2018.....</b>	<b>22</b>
Figure 13	<b>Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>22</b>
Figure 14	<b>Écart moyen - écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des impôts sur le patrimoine, pays de l'OCDE, 1981-2018 .....</b>	<b>23</b>
Figure 15	<b>Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des impôts sur le patrimoine, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>24</b>
Figure 16	<b>Écart moyen – écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des taxes à la consommation, pays de l'OCDE, 1981-2018 .....</b>	<b>25</b>
Figure 17	<b>Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des taxes à la consommation Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>25</b>
Figure 18	<b>Écart moyen – écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des droits de douane et des droits à l'importation, pays de l'OCDE, 1981-2018.....</b>	<b>26</b>
Figure 19	<b>Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des droits de douane et des droits à l'importation, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>27</b>
Figure 20	<b>Sommation de l'écart absolu des indices relatifs - Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018) .....</b>	<b>28</b>

## **LISTE DES ENCADRÉS**

Encadré 1	<b>Détail de l'écart relatif du poids de la fiscalité au Québec 1981-2018 .....</b>	<b>17</b>
Encadré 2	<b>Sommation de la valeur absolue des indices .....</b>	<b>29</b>

## MISE EN CONTEXTE

Au Québec, difficile d'ignorer le fait que les prélèvements fiscaux obligatoires en proportion du produit intérieur brut (PIB), que l'on désigne aussi sous le terme de *poids de la fiscalité*, sont élevés. Les médias et divers groupes rappellent ce fait à intervalle régulier. À cet égard, les données de la Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques (CFFP) publiées chaque année dans son Bilan de la fiscalité confirment que le poids de la fiscalité dépasse celui de la moyenne des pays de l'OCDE depuis 1981. Évidemment, ce poids est conséquent du niveau de services publics offert, mais dans quelle mesure celui-ci évolue-t-il dans une direction singulière ?

On peut en effet se demander si une tendance se dessine quant à l'évolution internationale du poids de la fiscalité. De même, outre le poids de la fiscalité, est-ce que la façon de prélever des pays de l'OCDE évolue dans la même direction ?

En théorie, on peut croire que la réponse générale serait affirmative. En effet, la grande mobilité des capitaux et des facteurs de production rend les états sensibles aux politiques fiscales de leurs partenaires commerciaux. Lorsque les entreprises et les travailleurs sont hautement mobiles, les juridictions doivent s'assurer que leur fiscalité demeure attractive et compétitive face à celle des autres, au risque d'en subir les contrecoups en matière de croissance économique. Il suffit de penser ici aux projets d'investissement des entreprises qui s'effectuent en considération de leur coût fiscal, ce coût étant intégré au taux de rendement du capital.

Cette pression qu'exercent les États les uns envers les autres aurait tendance à réduire et à uniformiser les prélèvements appliqués sur les assiettes fiscales portant sur les modes d'imposition les plus mobiles (tel l'impôt des sociétés ou les taxes sur le capital), comme le font les prix des biens en contexte de forte compétition.

Dans une telle perspective d'analyse, est-ce que le Québec ou le Canada suivent la tendance de ce qui se fait ailleurs ?

Pour arriver à répondre à cette question, une analyse comparative d'un indicateur donné pour une juridiction à celui de la moyenne OCDE, tel le poids de la fiscalité, n'est pas suffisante. Il est important de comprendre que la moyenne de l'OCDE peut masquer de grandes variations nationales. Ainsi, afin d'évaluer si le poids de la fiscalité ou encore l'utilisation de recettes fiscales particulières au Québec s'inscrit dans la tendance des pays de l'OCDE, une analyse de la dispersion des ratios des pays de l'OCDE autour de cette moyenne s'avère d'abord nécessaire.

De plus, la convergence est un phénomène observable au fil du temps, sur des périodes plutôt longues et non nécessairement sur des années rapprochées. Il convient ainsi d'éviter les comparaisons basées sur des variations passagères. En effet, l'utilisation de certains modes d'imposition est parfois due à des événements non récurrents ou encore à l'effet cyclique de l'économie sur une partie ou l'ensemble des recettes fiscales. Il va sans dire que ces effets passagers ne sont pas ce qu'une évaluation de convergence souhaite capturer.

L'objet de ce cahier est de cerner des constats en matière de convergence fiscale dans le temps.

L'analyse présente dans un premier temps un rappel du poids de la fiscalité et de ses composantes au Québec et pour les pays membres de l'OCDE.

Ensuite une méthodologie servant à évaluer s'il y a convergence fiscale ou non est présentée. Celle-ci s'attarde à l'intensité des prélèvements effectués (poids de la fiscalité) et à la manière dont ils sont effectués (structure fiscale); d'abord globalement entre pays membres de l'OCDE, et ensuite individuellement pour chacun des pays membres et la moyenne OCDE.

Les résultats de l'analyse de convergence pour le poids de la fiscalité et par composante de la structure fiscale se trouvent en troisième partie. Une évaluation pour le Québec est effectuée, le résultat étant inséré dans la comparaison des pays membres de l'OCDE. Vient enfin la quatrième partie qui synthétise les résultats en les examinant sous différents angles, en vue de confirmer la présence d'une convergence fiscale.

## 1. ÉVOLUTION DU POIDS DE LA FISCALITÉ DEPUIS 1981

Le poids de la fiscalité renseigne sur le niveau de ressources nécessaire à une juridiction pour financer ses interventions et activités de redistribution, en proportion de la richesse collective créée. Il est pertinent de s'intéresser à cet indicateur mais aussi aux modes d'imposition sur lesquels les différents prélèvements fiscaux sont appliqués. En effet, ceux-ci affectent différemment les agents économiques, générant des effets distincts sur l'investissement et l'emploi de même que sur la répartition du revenu disponible entre les ménages.

### 1.2 Évolution du poids global

Lorsque l'on compare les poids de la fiscalité au Québec à celui de la moyenne des pays de l'OCDE<sup>1</sup>, on constate d'abord que celui-ci est plus élevé au Québec et ce, depuis 1981.

Le poids de la fiscalité au Québec se situe sous 35 % avant 1986 et atteint plus de 39 % en 1992 ainsi qu'entre 1997 et 2000. Il se situe à 38,6 % en 2018.

De son côté, le poids de la fiscalité de la moyenne des pays membres de l'OCDE, un peu comme celui du Québec est généralement en croissance sur la période 1981-2018. La figure 1 montre que celui-ci se situe à 31,8 % en 1981 et atteint 35,8 % en 2018. Quoique n'ayant pas connu une trajectoire haussière régulière sur l'ensemble de la période, qui fut notamment marquée par une intégration commerciale et financière accrue pour les pays analysés<sup>2</sup>, la figure montre qu'après avoir connu une croissance sur la période 1981-2000, passant de 31,8 à 35,6 % du PIB, le poids global de la fiscalité demeure relativement stable, soit autour de 35 % du PIB depuis 2000.

Quant à l'écart du Québec par rapport à la moyenne de l'OCDE, présenté à la figure 2, il fut à son plus haut niveau en 1992, atteignant 5,6 points de pourcentage. L'écart s'est réduit par la suite et, tout en demeurant positif, est de moins de 3 points de pourcentage depuis 2007, ce qui se compare aux écarts observés entre 1981 et 1989. L'écart du Québec par rapport à la moyenne de l'OCDE est généralement plus faible depuis 2000 (2,7 points de pourcentage) qu'entre 1981 et 2000 (3 points de pourcentage en moyenne).

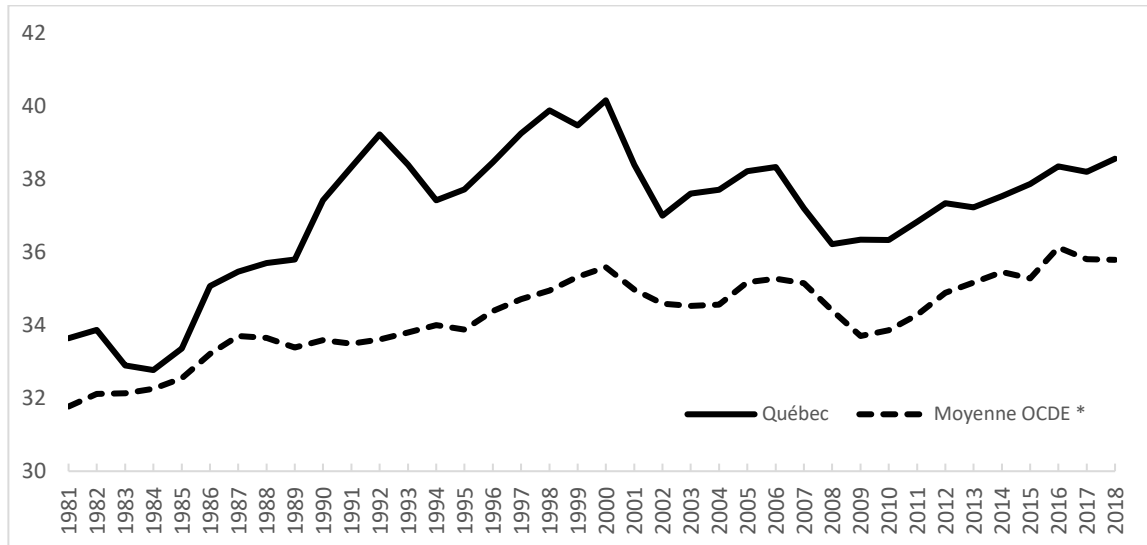
---

<sup>1</sup> Afin de permettre des comparaisons internationales, les statistiques fiscales des administrations publiques sont présentées. Dans le cas du Québec, il s'agit des prélèvements effectués par les ordres gouvernementaux présents sur le territoire. Aussi, pour des raisons méthodologiques, il n'est pas possible d'utiliser les données portant sur l'ensemble des 36 membres actuels de l'OCDE dans ce cahier et, par conséquent, les moyennes OCDE présentées sont relatives aux 24 pays analysés et qui sont présentés à la section 2.2. Néanmoins, le ratio des impôts au PIB est à la hausse sur la période pour la moyenne de l'ensemble des pays membres de l'OCDE. De plus, quoi que son évolution soit variable d'un pays à l'autre, le ratio prélèvements fiscaux/PIB moyen est également en augmentation depuis 1990 en Afrique et dans la région Amérique Latine-Caraïbes. Voir : Modica, E., S. Laudage et M. Harding (2018), *Mobilisation des ressources intérieures : Une nouvelle base de données sur le niveau d'imposition et la structure fiscale de 80 pays*, Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, n° 36, Éditions OCDE, Paris.

<sup>2</sup> OCDE (2018), *Perspectives économiques, volume 2018*, 1<sup>re</sup> édition, chap. 2.

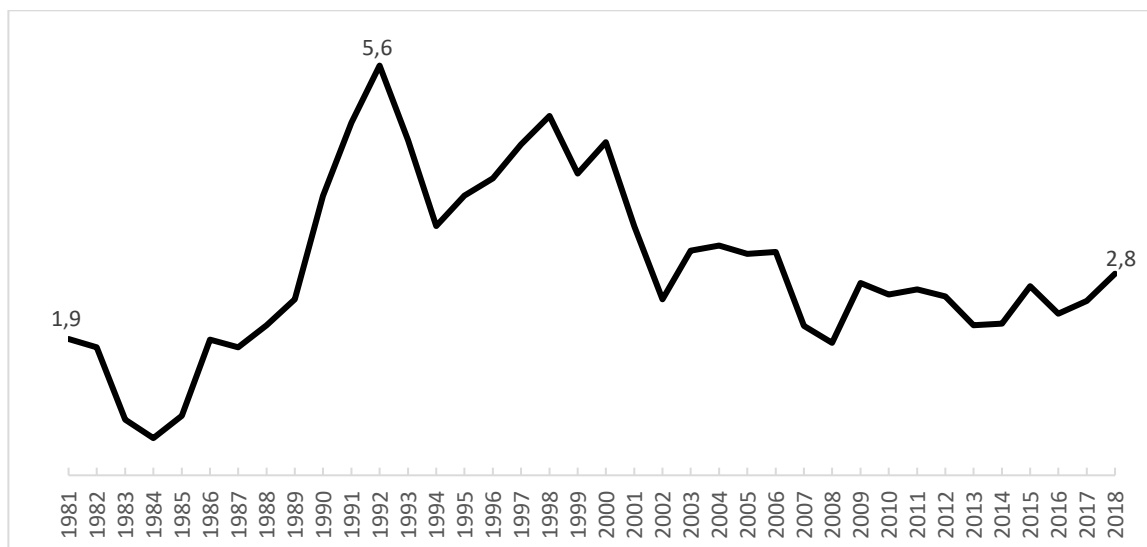


Figure 1 Évolution du poids de la fiscalité - Québec et OCDE\* 1981-2018 (en % du PIB)



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et Statistique Canada, tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01.

Figure 2 Écart du poids de la fiscalité - Québec et OCDE\* 1981-2018 (en points de pourcentage)



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et Statistique Canada, tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01.

Globalement, en se cantonnant à la comparaison du poids de la fiscalité de 1981 et de 2018, on observe au tableau 1 une hausse pour 17 des 24 pays de l'OCDE étudiés<sup>3</sup>. Plusieurs fortes hausses sont associées à des pays où le poids de la fiscalité était parmi les plus faibles de ce groupe de pays en 1981 (Grèce, Corée, Espagne, Turquie) et une hausse plus faible ou une stagnation est généralement observée lorsque le poids de la fiscalité était déjà supérieur à 25 % en 1981.

<sup>3</sup> Le choix de la sélection des 24 pays de l'OCDE est expliqué subséquemment.

Cependant, cette hausse du poids de la fiscalité n'est pas généralisée. 6 pays ont connu une baisse de leur poids de la fiscalité en 2018 par rapport à 1981. Tandis que des baisses modestes de moins de 2 points de pourcentage sont constatées aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et aux États-Unis, des baisses respectives de 4,3 et 8,8 points de pourcentage sont observées en Norvège et en Irlande.

Tableau 1 **Poids de la fiscalité Québec et OCDE\* 1981 et 2018** (en % du PIB)

	1981	2018	Var. 1981 vs 2018
Grèce	20,9	38,7	17,8
Italie	29,8	42,1	12,2
Corée	16,8	28,4	11,6
Espagne	23,2	34,4	11,2
Turquie	13,8	24,4	10,5
France	39,6	46,1	6,5
Islande	30,2	36,7	6,5
Japon	25,1	31,4	6,3
Finlande	37,3	42,7	5,4
Luxembourg	35,1	40,1	5,0
<b>Québec</b>	<b>33,6</b>	<b>38,6</b>	<b>4,9</b>
Suisse	23,3	27,9	4,6
Danemark	40,7	44,9	4,2
Belgique	40,8	44,8	4,1
Autriche	39,6	42,2	2,5
Allemagne	35,9	38,2	2,3
Australie	26,4	28,5	2,1
Canada	31,9	33,4	1,5
Nouvelle-Zélande	32,6	32,7	0,1
Pays-Bas	38,9	38,8	-0,2
Royaume-Uni	34,5	33,5	-1,0
Suède	45,0	43,9	-1,0
États-Unis	26,0	24,3	-1,6
Norvège	43,4	39,0	-4,3
Irlande	31,1	22,3	-8,8
<b>Moyenne OCDE*</b>	<b>31,8</b>	<b>35,8</b>	<b>4,0</b>

Source : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018* et Statistique Canada, tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01. La donnée du Canada provient de Statistique Canada.

Au Québec, une augmentation de 4,9 points de pourcentage entre 1981 et 2018 est montrée, contre 1,5 point de pourcentage pour le Canada.

### 1.3 Évolution de la structure fiscale

Le tableau 2 montre le poids de la fiscalité décomposé selon les principaux modes d'imposition sous la nomenclature de l'OCDE (impôt sur le revenu, impôt sur les bénéfices, taxes de vente, cotisations sociales, droits de douane, etc.), des administrations publiques du Québec et de la moyenne des pays membres de l'OCDE étudiés.

Tableau 2 **Poids de la fiscalité par mode d'imposition - Québec et OCDE\* 1981 et 2018** (en % du PIB)

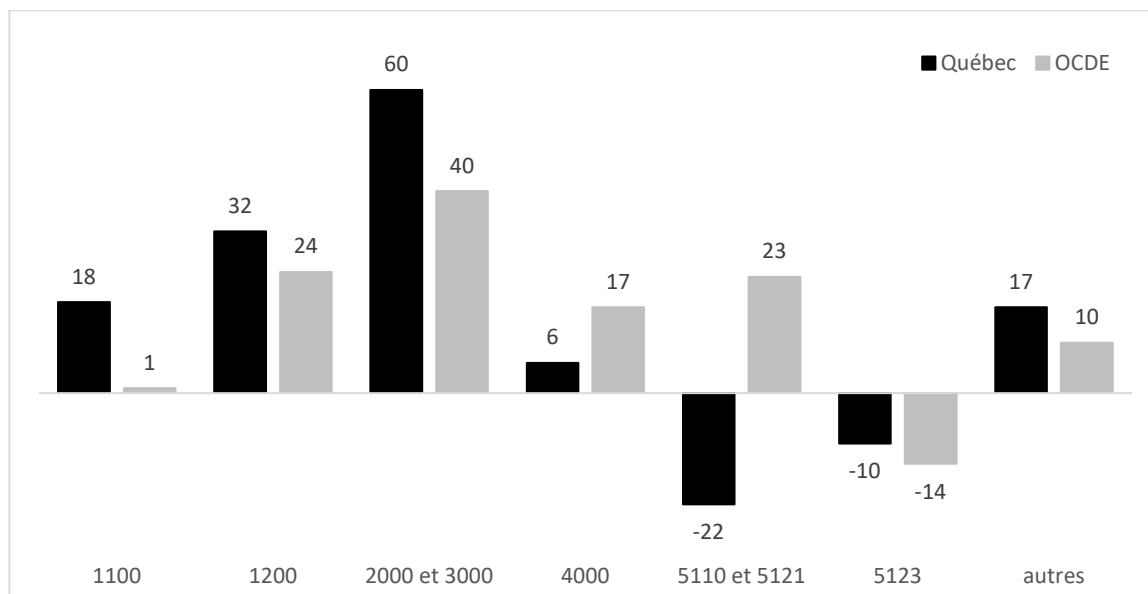
Cat. OCDE		1981		2018		Écart 2018-1981	
		Québec	OCDE	Québec	OCDE	Québec	OCDE
1100	Impôts sur le revenu des personnes physiques	12,39	10,06	13,28	10,10	0,89	0,04
1200	Impôts sur les bénéfices des sociétés	2,59	2,33	4,14	3,29	1,55	0,96
	<b>Sous-total</b>	<b>14,98</b>	<b>12,39</b>	<b>17,42</b>	<b>13,39</b>	<b>2,44</b>	<b>0,99</b>
2000 et 3000	Cotisations de sécurité sociale et impôts sur les salaires et la main-d'œuvre	4,67	7,67	7,62	9,25	2,95	1,58
4000	Impôts sur le patrimoine	3,40	1,68	3,69	2,36	0,29	0,69
5110 et 5121	Taxes de vente et taxes d'accise	8,01	7,83	6,92	8,75	-1,09	0,92
5123 et Douanes de l'UE	Droits de douane à l'importation	0,82	0,81	0,32	0,25	-0,50	-0,56
	Autres Impôts	1,75	1,40	2,57	1,80	0,82	0,40
	<b>Sous-total</b>	<b>18,66</b>	<b>19,38</b>	<b>21,13</b>	<b>22,41</b>	<b>2,47</b>	<b>3,03</b>
	<b>Recettes fiscales totales</b>	<b>33,64</b>	<b>31,77</b>	<b>38,56</b>	<b>35,79</b>	<b>4,92</b>	<b>4,02</b>

Source : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01, et calculs des auteurs.

La comparaison des types de recettes prélevées en 1981 et en 2018 montre que la hausse du poids de la fiscalité ne résulte pas d'une hausse généralisée des recettes tirées de l'ensemble des modes d'imposition, tant au Québec que pour la moyenne OCDE. De plus, certaines tendances diffèrent : tandis que le poids des impôts sur les personnes physiques est près d'un point de pourcentage du PIB plus élevé en 2018 qu'en 1981 au Québec, passant de 12,39 % à 13,28 %, il est demeuré stable du côté de l'OCDE. On constate également que les recettes tirées des taxes de vente et des taxes d'accise en proportion du PIB sont en réduction, passant de 8,01 % en 1981 à 6,92 % en 2018. Une tendance inverse de celle constatée en moyenne pour l'OCDE où le poids associé à ce type de prélèvement est en hausse de 0,92 point de pourcentage.

En examinant les sources de variation du poids de la fiscalité (figure 3), on constate qu'au Québec la moitié de la hausse du poids de la fiscalité entre 1981 et 2018 provient des impôts sur le revenu des particuliers (18 %) et des sociétés (32 %), tandis que du côté de l'OCDE, cette hausse n'est attribuable qu'à hauteur de 25 % à ces deux modes d'imposition. En contrepartie, tant pour le Québec que pour l'OCDE, le mode d'imposition responsable de la plus grande part de la hausse du poids de la fiscalité correspond à la catégorie des cotisations sociales et aux impôts sur les salaires. Enfin, tandis que la réduction de l'assiette des impôts à la consommation au Québec vient retrancher l'équivalent de 22 % de la hausse du poids global de la fiscalité entre 1981 et 2018, elle représente 23 % de la hausse de ce poids pour les pays de l'OCDE.

Figure 3 **Source de l'évolution du poids de la fiscalité entre 1981 et 2018 par mode d'imposition - Québec et OCDE (en %)**



Source : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01, et calculs des auteurs.

Abstraction faite des droits de douane pour lesquels une tendance claire à la baisse est partagée, il est difficile d'affirmer en s'appuyant sur ces données que l'utilisation des modes d'imposition s'uniformise; bien que le poids de la fiscalité du Québec et celui de l'OCDE aient tous deux évolué à la hausse entre 1981 et 2018.

#### 1.4 Évolution des écarts entre les pays de l'OCDE

Observe-t-on une réduction des écarts en matière de fiscalité entre les pays de l'OCDE ? Si l'on transpose sous forme graphique les écarts relatifs<sup>4</sup> du poids de la fiscalité de chaque pays membre analysé entre 1981 et 2018 (figure 4), on peut envisager une certaine convergence. Bien que la figure ne procure pas une image claire, on décèle que les valeurs minimales et maximales de ce groupe évoluent graduellement vers un écart nul (0 %).

<sup>4</sup> L'écart relatif du poids de la fiscalité correspond au poids de la fiscalité d'une juridiction en proportion de la moyenne du poids de la fiscalité des pays de l'OCDE. Cette valeur est soustraite de 1 et présentée en pourcentage. Cette mesure est utilisée pour effectuer nos analyses et voit présentée plus en détail à la section 2.

Figure 4 Poids global de la fiscalité, écarts relatifs des pays membres de l'OCDE, 1981-2018



Source : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et calculs des auteurs

Sans entrer dans l'analyse spécifique par pays, plusieurs juridictions dont la Turquie et la Corée, mais également les États-Unis (entre 2009 et 2012) ainsi que l'Irlande depuis 2015 présentent tour à tour les écarts relatifs négatifs les plus importants depuis 1981, dénotant un recours aux recettes fiscales plus faible que la moyenne de l'OCDE. L'évolution à la hausse du poids de la fiscalité en Turquie et en Corée depuis 1981 contribue de façon marquée à la réduction des écarts provenant des pays recourant moins aux prélèvements fiscaux que la moyenne.

Du côté des valeurs maximales de l'écart relatif, celles-ci appartiennent tour à tour à la Suède et au Danemark, à l'exception de 2016 où l'indice maximal observé fut celui de l'Islande<sup>5</sup>. La France prend le relais en 2017 et 2018. La réduction des écarts provenant des pays recourant davantage aux prélèvements fiscaux est plus subtile. D'ailleurs, en examinant le poids de la fiscalité de la Suède et du Danemark depuis 1981, on constate que ceux-ci ont peu fluctué.

<sup>5</sup> En 2016, l'Islande a prélevé des « contributions de stabilité » ponctuelles de banques commerciales et banques d'épargne. Ces contributions ont représenté 15,7 % du PIB de l'Islande en 2016. Voir : OCDE (2018), *Statistiques des recettes publiques 2018*, Éditions OCDE, Paris.

## 2. APPROCHE ET ÉVALUATION DE LA CONVERGENCE FISCALE

En terme statistique, la convergence réfère au niveau de dispersion de données autour d'une mesure de tendance centrale. Les mesures de convergence permettent par conséquent d'évaluer si une moyenne est représentative de l'ensemble des données sur lesquelles elle s'applique. En effectuant l'analyse sur plusieurs années, il est possible de déterminer si l'on tend vers une diminution de la dispersion (convergence) ou encore, si les écarts se creusent avec le temps (divergence).

L'évaluation de la convergence d'indicateurs fiscaux à l'international a fait l'objet de quelques études.

### 2.2 Littérature autour de la convergence

Dans plusieurs cas, des chercheurs ont tenté d'évaluer dans quelle mesure le poids de la fiscalité a convergé au sein d'un groupe de pays, pour une période donnée. Des travaux ont aussi été effectués en vue d'évaluer si les structures fiscales (proportions des recettes tirées des différentes taxes - aussi appelée *tax mix*), convergent parmi un groupe de pays. Enfin, le concept de convergence économique a également fait l'objet de recherches. Les travaux répertoriés ci-après permettent de rendre compte de la diversité des mesures de convergence effectuées et des résultats qui ont été obtenus.

#### Convergence du poids de la fiscalité

Dans la foulée des travaux visant à mesurer l'impact du respect d'indicateurs économiques que doivent respecter les états candidats à l'adhésion à la zone euro (*critères de Maastricht*)<sup>6</sup> sur le niveau de convergence fiscale, Tibulca (2015)<sup>7</sup> a analysé le niveau de convergence du rapport des prélèvements fiscaux totaux au PIB parmi les 28 pays membres de l'Union européenne, pour la période 1965-2013 (les pays membres étant ajoutés à l'analyse l'année de leur demande d'adhésion à l'Union européenne). Pour y arriver, une mesure de l'écart-type du poids de la fiscalité, ainsi que le coefficient de Gini, furent mis à contribution. Les résultats montrent une faible convergence sur la période.

De son côté, une analyse des ratios des prélèvements obligatoires sur le PIB effectuée par l'OCDE<sup>8</sup>, utilisant la base de données mondiale des statistiques publiques, indique que ce ratio a généralement connu une hausse. Cette hausse étant plus forte dans les pays où le ratio était faible à l'origine tandis que la hausse fut plus faible dans les pays où il était initialement élevé, ce qui s'est traduit par un mouvement de convergence entre 2000 et 2015.

#### Convergence de la contribution des modes d'imposition aux recettes fiscales

La structure fiscale d'une juridiction est représentée par la part de chaque type d'impôt dans le total des recettes fiscales ou encore au PIB. Leur comparaison dans le temps permet de révéler s'il y a convergence dans la manière de lever les prélèvements fiscaux. Chez les pays de l'OCDE, les impôts sur le revenu et sur les bénéfices, les cotisations de sécurité sociale et les taxes à la consommation sont les plus utilisés. Généralement, les autres types d'impôts jouent un rôle moins important.

---

<sup>6</sup> Ces critères visent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Une fois membres, les états doivent continuer à respecter ces critères sous peine de sanction. En ligne < <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/joining-the-euro-area/convergence-criteria/> >.

<sup>7</sup> Tibulca, Ioana-Laura (2015), « Is there evidence of tax convergence in the European Union? », *Procedia Economics and Finance*, vol. 32, pp. 194-199.

<sup>8</sup> Modica, E., S. Laudage et M. Harding (2018), *Mobilisation des ressources intérieures : Une nouvelle base de données sur le niveau d'imposition et la structure fiscale de 80 pays*, Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité, n° 36, Éditions OCDE, Paris, page 19.

Afin de mesurer l'impact de l'europanisation sur la convergence, Kemmerling (2010)<sup>9</sup> a comparé les pays membres de longue date de l'Union européenne et un groupe de pays de l'OCDE n'ayant jamais été membres de l'Union européenne. Il met en évidence l'influence de la politique fiscale intérieure dans le champ des taxes directes et le rôle de la compétition internationale en matière de taxation indirecte en analysant le ratio des recettes tirées de la TVA, des prélèvements d'accise, des impôts sur les bénéfices des sociétés et des impôts des particuliers, *en proportion du PIB*. Une convergence des taux et recettes tirées des taxes indirectes, est observée entre 1983 et 2003.

Delgado (2013)<sup>10</sup> a quant à lui mesuré la convergence fiscale des modes d'imposition en Europe en analysant le *rapport entre les recettes tirées des assiettes fiscales au PIB*. Dans son analyse, la convergence des structures fiscales est constatée lorsque la somme des écarts absolus entre les ratios d'un pays et celui de la moyenne des pays membres européens de l'OCDE, pour l'ensemble des catégories de recettes, tend à diminuer au cours de la période 1965-2010. Delgado évalue que l'hétérogénéité fiscale des pays européens membres de l'OCDE est moindre en 2010 qu'en 1965, mais qu'elle se situe toutefois au même niveau en 2010 qu'en 1991.

Enfin, Becker et Elsayyad (2009)<sup>11</sup> tentent d'identifier des facteurs contribuant à la convergence des systèmes fiscaux au sein des pays membres de l'OCDE. Afin de mesurer la similarité des structures fiscales, les auteurs ont construit le *Structural similarity index (SSI)*, qui mesure le niveau de similarité des structures fiscales par paire de pays, pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Pour calculer l'indice, on compare les *proportions des recettes fiscales* tirées de chaque assiette, par paire de pays et on conserve, pour chaque mode d'imposition, le ratio le moins élevé. Ces ratios sont ensuite additionnés, ce qui nous laisse avec le SSI pour une paire de pays. L'exercice est effectué pour l'ensemble des paires de pays qu'il est possible de former parmi les pays membres de l'OCDE. La comparaison de la moyenne des SSI pour différentes années permet ensuite de tirer des constats sur la convergence temporelle des structures fiscales. Les auteurs ont ainsi déterminé que, pour l'ensemble des paires de pays membres de l'OCDE, l'indice SSI révèle « une similarité relative des structures de revenus gouvernementaux s'étant accrue lentement mais de façon constante » entre 1970 et 2005. Parmi les facteurs pouvant favoriser la convergence fiscale pour une paire de pays (lien de corrélation), ils identifient la proximité géographique, l'existence de frontières et d'un langage commun, la taille du pays, le revenu par habitant, l'adhésion au sein de l'Union européenne et la prévalence du commerce extérieur.

### Convergence économique

À partir de la fin des années 1980, des chercheurs ont commencé à s'intéresser à la convergence entre les pays par rapport à la croissance économique (voir Sala-i-Martin, 1996)<sup>12</sup>. Depuis leur introduction dans les travaux de Barro et Sala-i-Martin (1992)<sup>13</sup>, les études empiriques portant sur la convergence examinent essentiellement deux concepts, soit la beta-convergence (phénomène de rattrapage) et la sigma-convergence (diminution de la dispersion à la moyenne).

La beta-convergence met en lumière un phénomène de rattrapage par lequel des régions ayant des niveaux initiaux différents croîtront (ou décroîtront) à des rythmes différents pour rejoindre la moyenne à long terme. En matière

---

<sup>9</sup> Kemmerling, Achim (2010), « Does Europeanization lead to policy convergence? The role of the single market in shaping national tax policies », *Journal of European Public Policy*, vol. 17.

<sup>10</sup> Delgado, Francisco J. (2013), « Are Taxes Converging in Europe? Trends and Some Insights into the Effect of Economic Crisis », *Journal of Global Economics*, vol. 1: 1.

<sup>11</sup> Becker, J. et M. Elsayyad (2009), « The evolution and convergence of OECD tax systems », *Intereconomics*, vol. 44 : 2, pp. 105-113.

<sup>12</sup> Sala-i-Martin, Xavier X. (1996), « The classical approach to convergence analysis », *The Economic Journal*, 1019-1036.

<sup>13</sup> Barro, R. J. & Sala-i-Martin, X. (1992), « Convergence », *Journal of Political Economy*, 100(2), 223-251.

de croissance économique, la beta-convergence est fondée sur l'hypothèse que les pays pauvres au début d'une période vont croître plus rapidement que les pays riches pour les rattraper à long terme.

En fiscalité, pour qu'il y ait beta-convergence d'une variable fiscale sur une période donnée, il faut qu'en moyenne une région, ayant un niveau initial (du poids global de la fiscalité par exemple) inférieur à une autre région, connaisse une croissance plus rapide que celle-ci au cours de la période. Empiriquement, il s'agit de tester si, en moyenne, il y a une relation négative sur la période entre le taux de croissance de la variable fiscale et son niveau initial.

L'existence de la sigma-convergence sur une période donnée s'observe quant à elle lorsque les écarts (la dispersion) par rapport à la moyenne diminuent à travers le temps. C'est l'approche qui sera préconisée dans la présente étude pour évaluer la convergence des variables fiscales au sein des pays étudiés.

### 2.3 Indicateurs et données

Pour mesurer la convergence, il est nécessaire d'utiliser des données qui se comparent d'une année à l'autre et de baser l'analyse sur des périodes relativement longues.

En plus du poids de la fiscalité, il apparaît approprié d'effectuer des comparaisons internationales portant sur la façon de prélever. La structure fiscale reprend les recettes tirées d'un mode d'imposition particulier exprimées en proportion de l'ensemble des recettes fiscales, cet indicateur exclut l'intensité de la ponction fiscale par rapport à la valeur de l'économie d'un état. En d'autres mots, le poids des recettes tirées d'un mode d'imposition particulier, exprimé en pourcentage de l'ensemble des recettes fiscales, permet de considérer le niveau global de prélèvement fiscal comme étant identique parmi les juridictions étudiées. Cet indicateur complémentaire est ajouté au poids global de la fiscalité afin de mesurer la convergence dans la manière de prélever les recettes fiscales.

La période étudiée, le groupe de pays analysé, de même que le contour des assiettes fiscales utilisé pour effectuer les comparaisons de structures fiscales influent sur la détermination de la convergence fiscale. Les critères utilisés pour déterminer ces différents paramètres dans le cadre de cette analyse se veulent objectifs et sont décrits ci-après.

#### Données utilisées

Les données utilisées pour l'OCDE proviennent de la publication annuelle *Statistiques des recettes publiques 1965-2018* de l'OCDE<sup>14</sup>.

Si les données rendues disponibles par l'OCDE remontent à 1965, celles-ci ne visent toutefois qu'une partie des membres actuels de l'OCDE. En effet, ce n'est qu'à compter de 1995 que les données sur l'ensemble des membres actuels sont globalement disponibles quoiqu'elles ne soient pas automatiquement diffusées à compter de cette date pour certaines juridictions et certains modes d'impositions particuliers.

Pour le Québec et le Canada, les données de Statistique Canada sont utilisées. Les données diffusées portent sur les revenus des administrations publiques du Canada et de chacune des provinces. Ces données remontent jusqu'en 1981.

Afin d'utiliser le maximum de données du Québec, l'analyse porte sur la période 1981-2018. Ceci implique que certaines données diffusées par l'OCDE n'ont pas été utilisées. En effet, dans la mesure où plusieurs calculs reposent sur les moyennes des membres de l'OCDE, changer la composition de ce groupe au gré de la présence ou de

---

<sup>14</sup> Les bases de données procurant des informations détaillées sur les recettes fiscales sont accessibles en ligne : OCDE « stats.oecd.org », sous la rubrique *Secteur public, fiscalité et réglementation des marchés*.



l'absence des données nécessaires aux calculs provoquerait des incohérences de substance entre les différentes années.

Les pays retenus sont les pays membres de l'OCDE en 1981 pour lesquels l'ensemble des données nécessaires à l'analyse sont diffusées par l'OCDE. Ainsi, 18 des 19 membres originaux de 1961 figurent à la liste<sup>15</sup> additionnés de l'Italie (1962), du Japon (1964), de la Finlande (1969), de l'Australie (1971) et de la Nouvelle-Zélande (1973). À cela, il faut ajouter la Corée même si elle n'a adhéré à l'OCDE qu'en 1996. En effet, l'ensemble des statistiques fiscales nécessaires à l'analyse (et remontant à 1981) sont diffusées par l'OCDE pour ce pays.

Les pays considérés sont : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Japon Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie.

Les pays non considérés, faute de données pour l'ensemble de la période sont les pays suivants : Chili, République tchèque, Estonie, Hongrie, Israël, Lettonie, Lituanie, Mexique, Pologne, Portugal, République slovaque, Slovénie.

Ainsi, seule une partie des 36 membres actuels de l'OCDE est visée par l'analyse<sup>16</sup>.

Enfin, il est à noter qu'au moment de produire ce cahier, la donnée de 2018 n'était pas disponible pour l'Australie, le Japon et la Grèce. Pour ces pays, la donnée 2017 a été utilisée en remplacement (on observe fréquemment un délai au niveau des données diffusées par l'OCDE pour ces pays).

#### Modes d'imposition analysés

Selon la terminologie de l'OCDE, les impôts désignent les prélèvements obligatoires effectués au bénéfice des administrations publiques, sans contrepartie directe.

Afin d'évaluer la convergence des structures fiscales, les prélèvements obligatoires ont été ventilés en 6 catégories<sup>17</sup>. Les principaux éléments composant ces modes d'imposition sont présentés au tableau 3.

Tableau 3 Modes d'imposition utilisés pour l'analyse

Catégorie OCDE	Subdivision OCDE	Correspondance Statistique Canada
Impôt sur le revenu des personnes physiques	1100	Impôts directs en provenance des particuliers
Impôt sur les bénéfices des sociétés	1200	Impôts directs en provenance des sociétés et entreprises publiques
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	2000 et 3000	Cotisations aux régimes d'assurance sociale, Primes d'assurance hospitalisation et santé, Taxes sur la rémunération
Impôts sur le patrimoine	4000	Taxes sur le capital, Taxes foncières, Taxes sur transferts fonciers, Frais de développement
Taxes à la consommation	5110 et 5121	TPS, Taxes générales sur les ventes, Taxe sur l'essence et les carburants, Taxe sur le tabac

<sup>15</sup> Le Portugal est un membre original de l'OCDE mais certaines données sont manquantes pour celui-ci.

<sup>16</sup> Lorsqu'il est fait référence « aux pays membres de l'OCDE » dans ce cahier, il est question de ces 24 pays.

<sup>17</sup> L'analyse de la convergence des « autres impôts » n'est pas présentée en détail à la prochaine section.

Catégorie OCDE	Subdivision OCDE	Correspondance Statistique Canada
Droits et taxes sur les importations	5123 et Droits de douane collectés pour le compte de l'UE	Droits douaniers d'importation
Autres impôts	Impôts non pris en compte précédemment	Impôts non pris en compte précédemment incluant : Bénéfice des régies des alcools et des loteries. Impôts des non-résidents, Licences, permis et droits et droits d'accise.

Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01.

## 2.4 Mesures d'évaluation de la convergence

La présente analyse cherche à vérifier si l'évolution des revenus tirés de la fiscalité des administrations publiques<sup>18</sup> des pays membres de l'OCDE, a connu des trajectoires similaires sur la période 1981-2018<sup>19</sup> et, subsidiairement, si la trajectoire du Québec suit celle de membres de l'OCDE. Le tout est effectué à l'aide d'un nouvel indicateur de convergence.

L'analyse se base sur la comparaison d'écart relatifs et non directement sur les ratios de poids de la fiscalité ou encore, celui exprimant les revenus tirés d'un prélèvement par rapport aux prélèvements totaux.

Ce choix s'appuie sur le fait que les comparaisons s'effectuent entre des données annuelles dont la valeur centrale fluctue dans le temps. L'utilisation de l'écart relatif (par exemple, le rapport du poids de la fiscalité d'un pays particulier à celui de la moyenne OCDE pour ce même indicateur, pour une année particulière) permet d'effectuer une comparaison adéquate des écarts dans le temps, et ce, bien que la moyenne OCDE subisse des variations d'une année à l'autre.

Ainsi, dans le cas du poids de la fiscalité, le ratio suivant est utilisé pour effectuer l'analyse.

$$\frac{\frac{\text{Recettes fiscales pays } x}{\text{PIB pays } x}}{\text{Moyenne des taux de recettes fiscales au PIB des pays de l'OCDE}}$$

De plus, afin de rendre la présentation des résultats plus intuitive, le résultat est soustrait de 1 et se voit présenté en pourcentage. Un écart relatif de 0 %, signifie par conséquent que le poids de la fiscalité, ou encore la proportion de recettes fiscales tirées d'un mode d'imposition particulier par un pays, est identique à celui de la moyenne de l'OCDE. Un écart relatif inférieur à 0 % indique plutôt un poids de la fiscalité ou encore, l'utilisation d'une assiette à un niveau inférieur au niveau moyen de l'OCDE; un résultat supérieur à 0 % indiquant une utilisation supérieure.

Que ce soit pour l'étude du poids de la fiscalité ou de celle des modes d'impositions particuliers, l'analyse de la section 3 présente les résultats de la même façon, à l'aide de deux figures.

D'abord, afin d'évaluer s'il y a convergence ou non des écarts relatifs au sein des membres de l'OCDE, l'écart absolu moyen<sup>20</sup> (écart moyen) de ces indices est calculé sur une base annuelle. L'écart moyen évalue la dispersion autour

<sup>18</sup> Le concept d'administration publique est utilisé par l'OCDE et permet d'effectuer des comparaisons internationales. Au Québec, les administrations publiques comprennent les opérations du fédéral sur le territoire du Québec, du gouvernement du Québec, des administrations publiques locales et des municipalités et du régime des rentes du Canada et Régime des rentes du Québec.

<sup>19</sup> Période pour laquelle les données québécoises comparables sont disponibles.

<sup>20</sup> L'écart moyen se calcule ainsi :  $EM = \sum(|x_i - \mu|) / N$ .

de la moyenne. Cette mesure de dispersion tient compte de toutes les données de l'OCDE, utilisant leur valeur absolue, et accorde le même poids à chacun des écarts (elle est par conséquent moins influencée que l'écart-type par les données extrêmes). On mesure ainsi le degré de dispersion des écarts relatifs dans le temps. L'écart moyen est tracé pour la période allant de 1981 à 2018 et l'évolution de la courbe indique s'il y a convergence/divergence autour de la moyenne sur la période analysée. Une courbe tendant vers 0 %, révèle notamment que la moyenne de l'OCDE est devenue plus représentative au cours de la période étudiée. Une droite de tendance est ajoutée pour faciliter l'interprétation<sup>21</sup>.

Ensuite, pour chaque pays membre de l'OCDE et le Québec la période d'analyse est divisée en deux périodes égales de 19 ans ; la moyenne des écarts relatifs pour la période 1981-1999 est présentée et mise en comparaison à celle de la période 2000-2018. Le pays ayant la convergence la plus marquée se trouve à l'extrême gauche de la figure, la convergence étant de moins en moins importante lorsque les pays se situent vers la droite de la figure. Quant aux pays situés à la droite de la barre verticale qui a été ajoutée, ceux-ci montrent une divergence accrue sur la seconde partie de la période étudiée (entre 2000 et 2018 par rapport à 1981-1999) et par conséquent, une divergence face à la moyenne OCDE.

---

<sup>21</sup> Les courbes de tendance présentées sont linéaires.

### 3. INDICATEUR DE CONVERGENCE FISCALE

Les résultats présentés dans cette permettent dans un premier temps de vérifier s'il y a convergence ou divergence entre les *écarts relatifs* des membres de l'OCDE, ce qui est dénoté par une réduction de l'écart moyen de ces indices dans le temps. Ensuite, pour un pays donné, on évalue s'il y a convergence ou divergence entre la moyenne des *écarts relatifs* pour la période 1981-1999 par rapport à 2000-2018; la convergence est constatée dans ce cas lorsque l'écart se rapproche de zéro dans la seconde période.

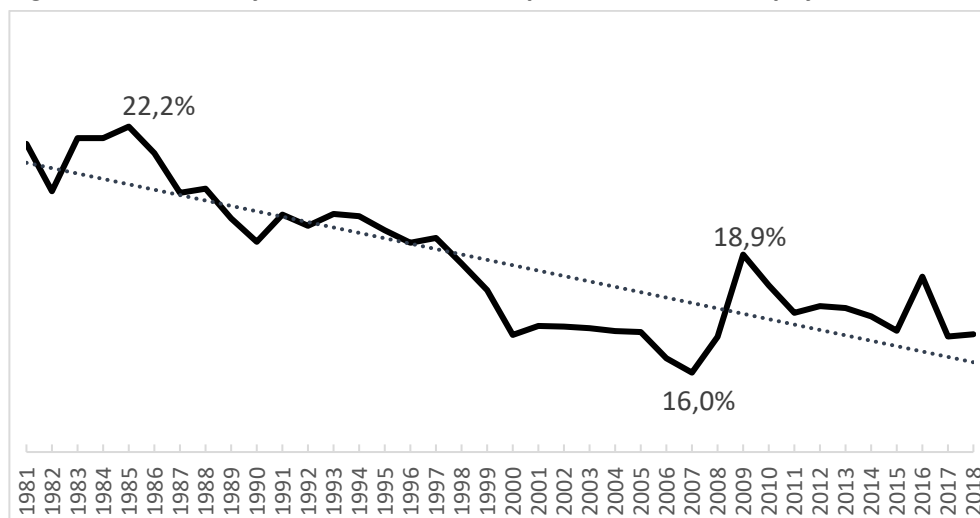
Il est à noter que l'on ne considère pas qu'il y ait convergence par rapport à la moyenne OCDE lorsque la dispersion des écarts relatifs augmente avec le temps. Dans un tel cas, la moyenne des écarts relatifs d'une juridiction pourrait effectivement se rapprocher de zéro entre 2000 et 2018 par rapport à la période 1981-1999 mais, dans la mesure où la moyenne OCDE devient de moins en moins significative, ce résultat ne confirmerait pas que l'indice du pays suit une tendance similaire à celle des pays membres, considérés en bloc.

Par conséquent, dans le cas du Québec, ce n'est que lorsqu'il y a réduction de la dispersion des indices relatifs (ici mesurée par l'écart moyen) chez les membres de l'OCDE **et** que les écarts relatifs Québec-OCDE tendent vers 0 % que l'on peut affirmer que les prélèvements fiscaux convergent face à ceux de l'OCDE.

#### 3.2 Convergence du poids de la fiscalité

La figure 5 montre que la dispersion des écarts relatifs du poids de la fiscalité a connu une trajectoire descendante jusqu'en 2007 pour remonter légèrement à la suite de la Grande récession de 2008 et, à nouveau en 2016<sup>22</sup>. Globalement, une tendance vers 0 % et donc à la convergence, peut être observée sur la période.

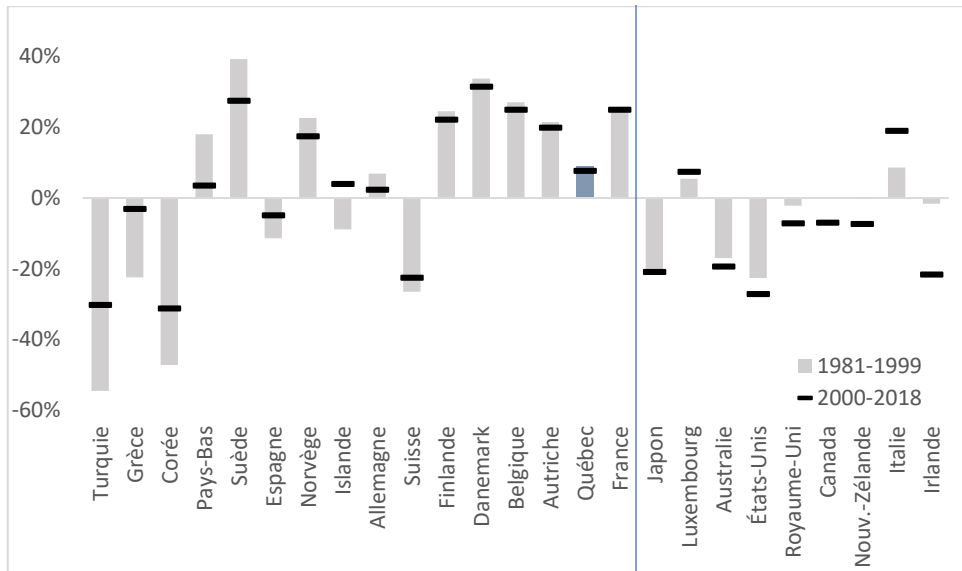
Figure 5 **Écart moyen - Écarts relatifs du poids de la fiscalité, pays de l'OCDE, 1981-2018**



Source : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et calculs des auteurs.

<sup>22</sup> En 2016, l'Islande a mis en place un prélèvement fiscal ponctuel faisant passer le poids de la fiscalité national de 36,3 % (2015) à 51,6 %, affectant l'écart moyen des membres de l'OCDE à la hausse pour cet indicateur.

Figure 6 **Écart relatif du poids de la fiscalité - Québec et pays de l'OCDE, (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01, et calculs des auteurs.

La figure 6 permet de constater que l'écart relatif du poids de la fiscalité de 15 pays membres de l'OCDE sur 24 s'est rapproché de 0 % et a, par conséquent, convergé sur la période étudiée (leur écart relatif moyen est plus près de 0 % entre 2000 et 2018 qu'entre 1981 et 1999).

Ainsi, l'écart relatif moyen de la Turquie est passé de -54 % entre 1981 et 1999 à -30 % entre 2000 et 2018 (une réduction de l'écart avec la moyenne OCDE de 24 points) dénotant un poids de la fiscalité demeurant sous celui de la moyenne OCDE, mais en augmentation et, par conséquent, une convergence. En contrepartie, l'écart relatif est plutôt passé de -2 % à -22 % en Irlande (une augmentation de l'écart de 20 points) et, par conséquent, on observe une divergence face à la moyenne OCDE.

Dans le cas de l'Islande, l'écart relatif moyen, négatif entre 1981-1999 (-9 %) est passé au-dessus de la moyenne entre 2000 et 2018 (4 %). Il s'est donc rapproché de 0 % sur la deuxième partie de la période étudiée (par 5 points de pourcentage).

Il est à noter que 5 des 9 pays montrant un poids de la fiscalité divergeant sont membres du G7. L'indice du Canada est passé de 0 % en moyenne entre 1981 et 1999 à -7 % entre 2000 et 2018.

Au Québec, l'indice s'est légèrement rapproché de celui de la moyenne OCDE, passant de 9 % à 8 % (1 point de pourcentage).

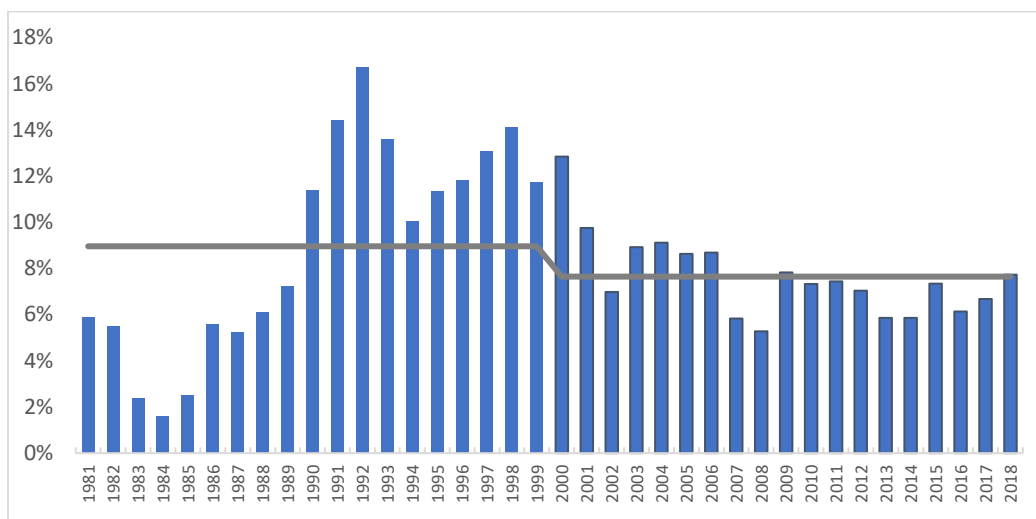
En résumé, le poids de la fiscalité de la moyenne OCDE entre 1981 et 2018 (montré à la figure 1) a connu une augmentation, mais la dispersion des écarts relatifs nationaux autour de cette moyenne s'est contractée avec le temps, la valeur moyenne devenant plus représentative.

L'écart relatif du poids de la fiscalité au Québec à la moyenne de l'OCDE a légèrement diminué, tandis que cet écart s'est accru pour le Canada malgré une augmentation du poids de la fiscalité de 1,5 point de pourcentage entre 1981 et 2018.

### Encadré 1 : Détail de l'écart relatif du poids de la fiscalité au Québec 1981-2018

Un examen de l'évolution de l'écart relatif du poids de la fiscalité au Québec par rapport à l'OCDE sur une base annuelle permet de constater que celui-ci a connu davantage de variabilité entre 1981 et 1999 que depuis 2000; étant passé de 1,6 % en 1984 à 16,7 % en 1992 pour revenir à 11,7 % en 1999.

#### Évolution de l'indice du Québec, 1981-2018



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01, 36-10-0450-01 et 36-10-0221-01, et calculs des auteurs.

La moyenne de cet indice, calculée pour près de 20 ans d'observations et représentée par la ligne continue s'établit à 9 % entre 1981 et 1999. Elle diminue légèrement à 8 % entre 2000-2018, convergeant vers la moyenne des pays de l'OCDE.

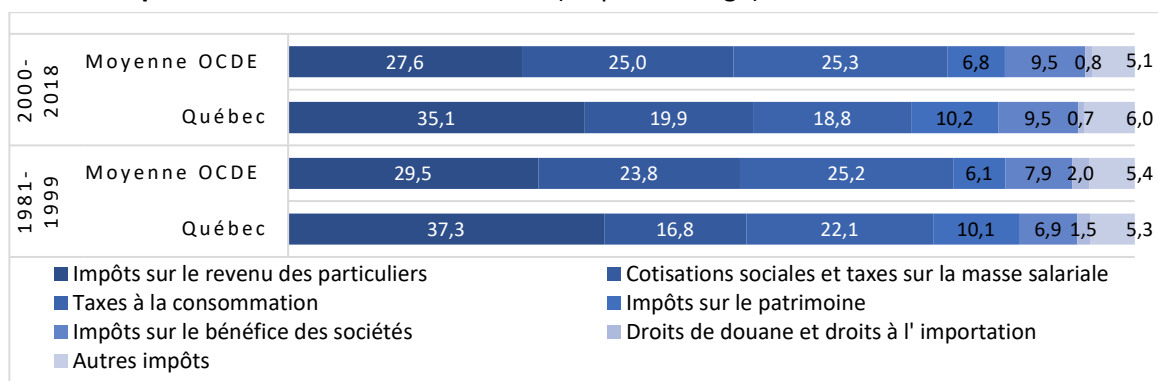
### 3.3 Convergence des structures fiscales

Si l'on ne considère que la manière de prélever les recettes fiscales, le Québec montre-t-il une convergence vers la moyenne OCDE ? La proportion des revenus tirés d'un type de prélèvement particulier par rapport à l'ensemble<sup>23</sup>, recèle une part de subjectivité<sup>24</sup>, mais renseigne, jusqu'à un certain point, sur les choix de taxation. Dans ce cas, une convergence révèle une harmonisation (volontaire ou non) de la façon de prélever les recettes entre pays.

<sup>23</sup> Des évaluations de la convergence de l'évolution du poids des recettes des différentes assiettes d'imposition en proportion du PIB ont également été effectuées. Les résultats ne sont pas présentés dans ce cahier mais ceux-ci concordent avec celles portant sur l'évolution de la structure fiscale.

<sup>24</sup> Des choix de découpage d'assiettes fiscales différents auraient pu mener à des résultats différents.

Figure 7 **Structure fiscale - Québec et moyenne des pays de l'OCDE, moyenne pour les périodes 1981-1999 et 2000-2018 (en pourcentage)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

Lorsque l'on compare les moyennes sur les périodes 1981-1999 et 2000-2018, on constate que la proportion des impôts sur le revenu des particuliers, des taxes à la consommation et des cotisations sociales et impôts sur la masse salariale dans l'ensemble des prélèvements fiscaux constituent les trois sources de prélèvements générant le plus de recettes au Québec. Malgré une légère perte d'importance, l'impôt sur le revenu des particuliers continue de dominer tandis que les taxes à la consommation reculent.

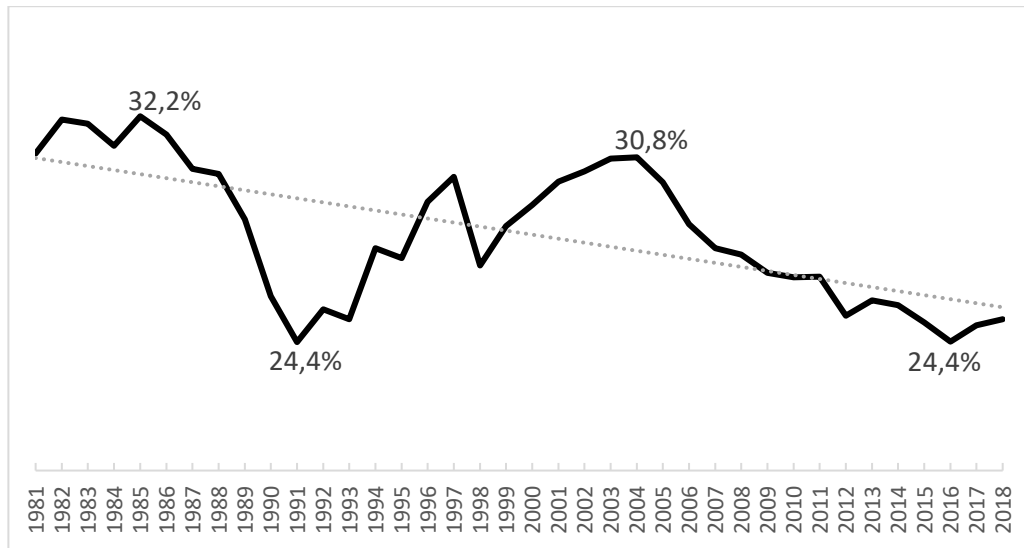
Du côté de la moyenne de l'OCDE, on observe que les revenus fiscaux proviennent principalement des trois mêmes sources qu'au Québec, mais qu'ils sont davantage en équilibre, une tendance qui s'est raffermie sur la seconde moitié de la période étudiée. Chacune de ces sources représente environ 25 % des revenus fiscaux totaux.

De plus, dans tous les cas, on dénote que la proportion des revenus tirés des impôts sur le bénéfice des sociétés est proportionnellement plus importante et que les droits de douane et droits à l'importation sont plus faibles en moyenne pour la période 2000-2018 qu'ils ne l'étaient pour la période 1981-1999.

### 3.3.1 Impôt sur le revenu des particuliers

La dispersion des écarts relatifs de l'impôt sur le revenu des particuliers des pays membres de l'OCDE a connu des soubresauts entre 1981 et 2018.

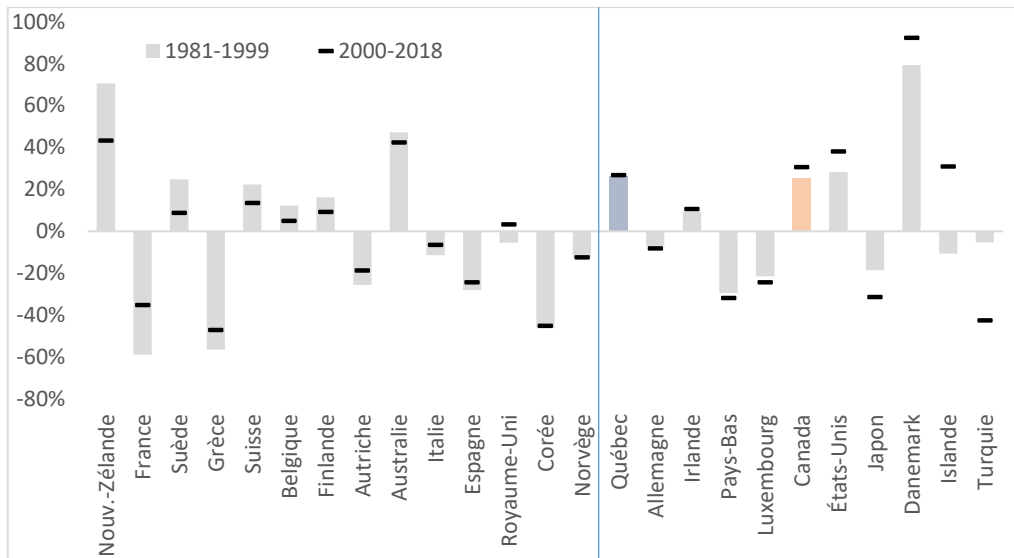
Figure 8 **Écart moyen - Écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, pays de l'OCDE, 1981-2018**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et nos calculs.

Cette dispersion est d'abord à la baisse, la valeur absolue de la moyenne des écarts atteignant 24 % en 1991. La courbe remonte par la suite, mais de façon irrégulière jusqu'en 2004 (31 %) à un niveau moindre cependant que celui du début de la période, pour redescendre de façon quasi continue par la suite. Le niveau de dispersion actuellement observé (25 %) est comparable au niveau de 1991. Malgré ces soubresauts, une tendance à la baisse peut néanmoins être observée.

Figure 9 **Écarts relatifs - proportion des prélèvements fiscaux tirés l'impôt sur le revenu des particuliers, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.



La figure 9 montre que parmi les 24 pays membres de l'OCDE, 14 affichent des écarts relatifs plus près de la moyenne OCDE pour la période 2000-2018 qu'ils ne l'étaient pour la période 1981-1999. Dans le cas du Québec, l'évolution de l'indice montre une très légère divergence. Dans le cas du Canada, cette divergence est plus assumée, l'écart s'étant accru de 6 points de pourcentage.

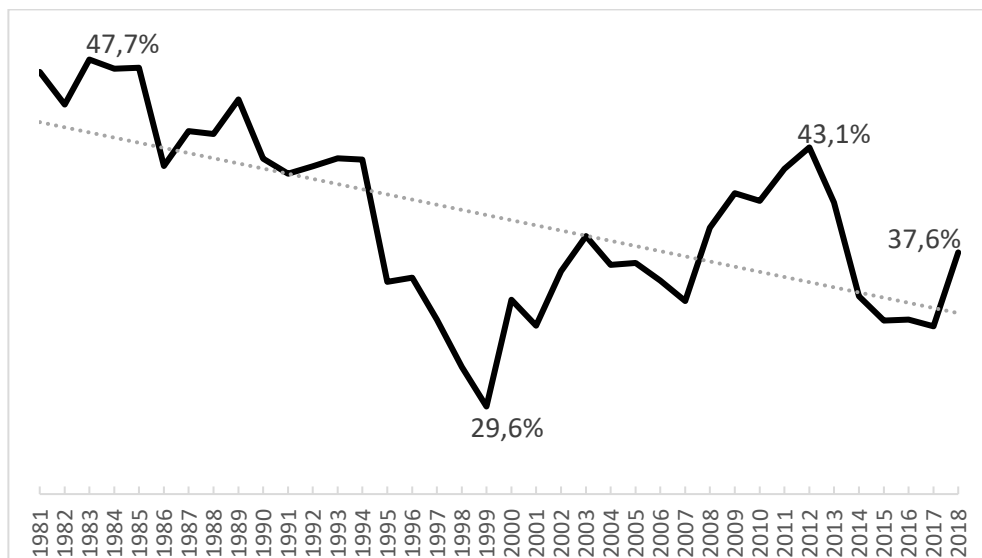
Les réductions d'écart relatif les plus importantes sont observées du côté de la Nouvelle-Zélande (27 points de pourcentage) et de la France (24 points). En contrepartie, la Turquie est le pays membre s'étant éloigné le plus de la moyenne OCDE (37 points de pourcentage) entre 1981-1999 et 2000-2018. Le Danemark, qui présentait déjà une utilisation supérieure de l'impôt sur le revenu par rapport aux autres membres de l'OCDE, a accru le recours à ce type de prélèvement, l'indice passant de 80 % à 92 %.

La méthodologie de calcul utilisée montre une convergence parmi les pays membres de l'OCDE entre 1981 et 2018. L'écart relatif est demeuré relativement stable au Québec tandis qu'il s'est accru pour le Canada. En effet, pour le Canada, la proportion des impôts sur le revenu des particuliers parmi les revenus fiscaux totaux s'est clairement éloignée de la moyenne OCDE.

### 3.3.2 Impôt sur les bénéfices des sociétés

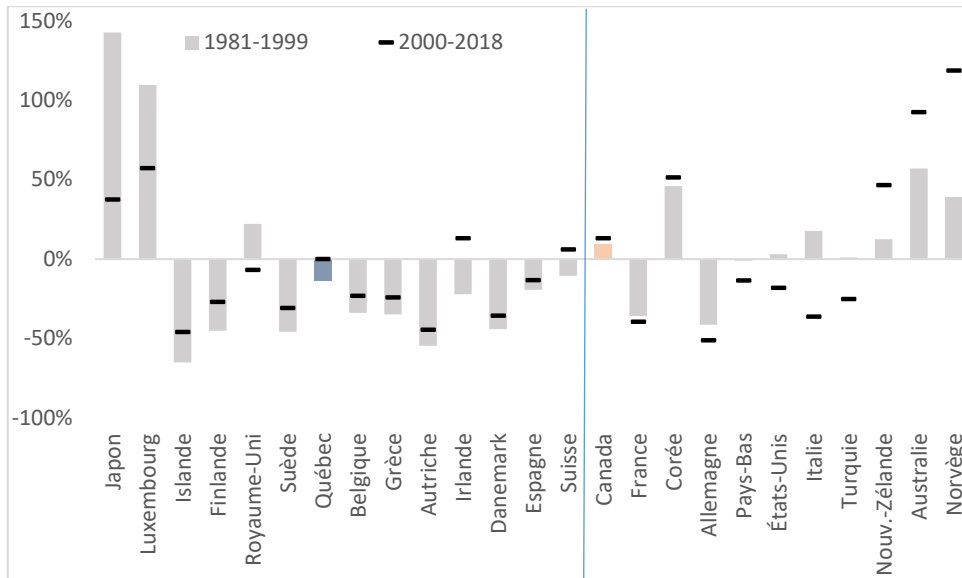
La dispersion de l'écart relatif de la proportion des recettes tirées l'impôt sur les bénéfices des sociétés montre un profil en dents-de-scie à la baisse jusqu'en 1999 alors qu'en moyenne, la valeur absolue des écarts se situe à 30 %. La dispersion reprend toutefois de l'importance par la suite connaissant un premier sursaut entre 2000 et 2003 et un second entre 2008 et 2012, remontant jusqu'à 43 % à la suite de la crise financière. Globalement, la dispersion a diminué sur la période. On dénote toutefois que la dispersion a bondi de 4 points de pourcentage entre 2017 et 2018.

Figure 10 **Écart moyen – Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés l'impôt sur les bénéfices des sociétés, pays de l'OCDE, 1981-2018**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et calculs des auteurs.

Figure 11 **Indices relatifs de la proportion des prélèvements fiscaux tirés l'impôt sur le bénéfice des sociétés Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

La figure 11 montre que, parmi les 24 pays membres de l'OCDE, l'écart relatif de 13 de ceux-ci s'est rapproché de la moyenne OCDE pour la période 2000-2018 par rapport à la moyenne 1981-1999. Les réductions d'écart observées au Japon (105 points de pourcentage) et au Luxembourg (52 points) sont les plus importantes. En Norvège, cet écart a plutôt bondi, passant de 39 % en moyenne entre 1981-1999 à 119 % entre 2000 et 2018.

Dans le cas du Québec, l'écart relatif est nul pour la seconde partie de la période étudiée alors qu'il était de 13 % auparavant. Ceci indique non seulement une convergence mais aussi une parfaite adéquation avec la moyenne de l'OCDE. Pour le Canada, l'écart relatif s'est accru, étant passé de 9 % à 13 % entre 1981-1999 et 2000-2018.

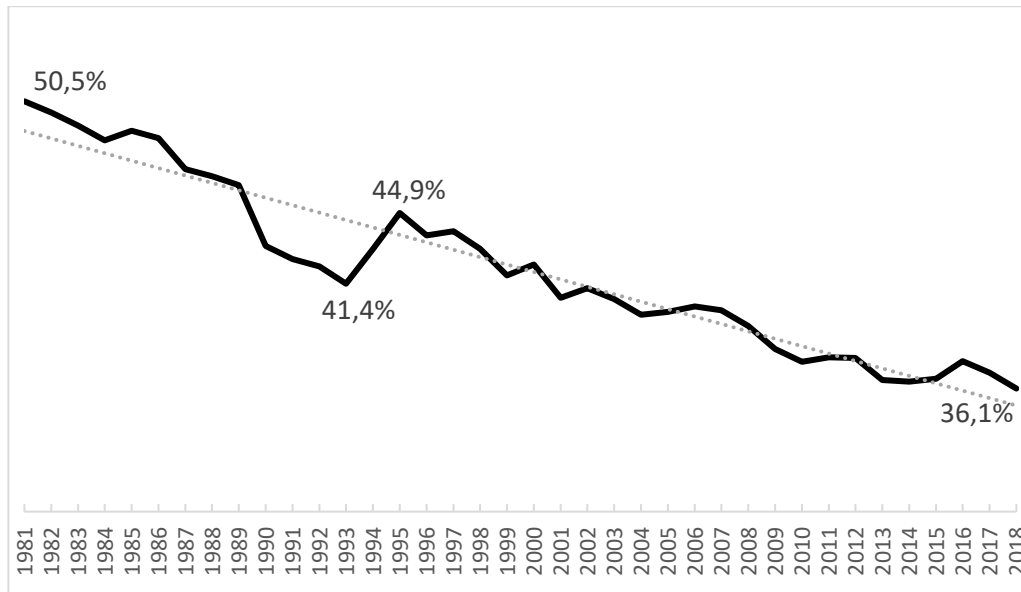
En terme relatif, la structure fiscale du Québec s'appuie davantage sur l'impôt des sociétés depuis une vingtaine d'années. Il faut bien comprendre cependant que cette source de revenus fiscaux demeure proportionnellement plus utilisée au Canada.

La convergence de la proportion des impôts sur le bénéfice des sociétés parmi les revenus fiscaux totaux au Québec s'accompagne d'une diminution de la dispersion de la proportion des revenus tirés de cette source parmi les pays membres de l'OCDE. Pour le Canada l'écart relatif s'est accru entre la première et la seconde partie de la période 1981-2018.

### 3.3.3 Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale

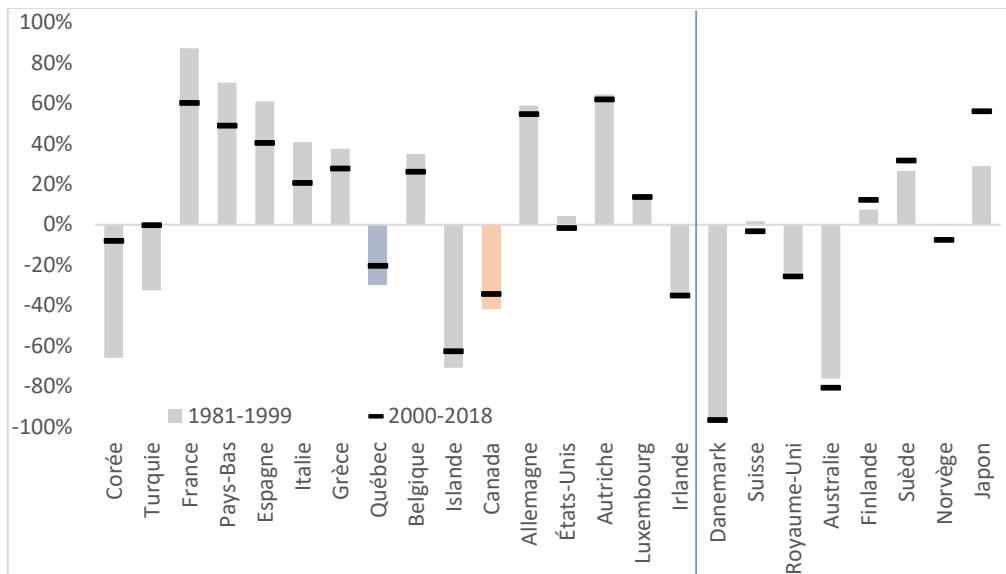
La dispersion des écarts relatifs, visant la proportion des prélèvements fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale, affiche une évolution franche à la réduction entre 1981 et 2018. L'écart moyen se situait à son plus haut niveau à 51 % en 1981 et à son plus bas, à 36 % en 2018.

Figure 12 **Écart moyen - écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale, pays de l'OCDE, 1981-2018**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et calculs des auteurs.

Figure 13 **Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

La figure 13 montre une réduction de l'écart relatif pour une majorité (15 sur 23<sup>25</sup>) de pays de l'OCDE, incluant le Canada. Cet écart est également à la baisse au Québec (réduction de 9 points de pourcentage). La Corée montre la réduction de l'écart relatif la plus importante, celui-ci étant passé de -65 % à -8 % (une réduction de 58 points de pourcentage). En contrepartie, les augmentations d'écart relatif constatées sont de moins de 10 points de

<sup>25</sup> La Nouvelle-Zélande n'utilise pas ces types de prélèvements fiscaux.

pourcentage, le Japon mis à part. Dans ce cas, l'utilisation de cette source de revenus, en proportion des autres qui était déjà supérieure à la moyenne OCDE entre 1981 et 1999 (29 %), s'est accrue de 27 points de pourcentage.

On remarque que le Danemark et l'Australie, qui présentaient déjà les écarts relatifs négatifs les plus importants pour la période 1981-1999, respectivement à -96 % et -76 %, présentent des écarts relatifs négatifs encore plus importants pour la période 2000-2018 à -97 % et -81 %. Il est utile de préciser que l'Australie ne prélève pas de cotisations de sécurité sociales tandis qu'à ce titre, les prélèvements effectués par le Danemark sont de moins de 1 % de l'ensemble des prélèvements fiscaux en moyenne sur l'ensemble de la période 1981-2018.

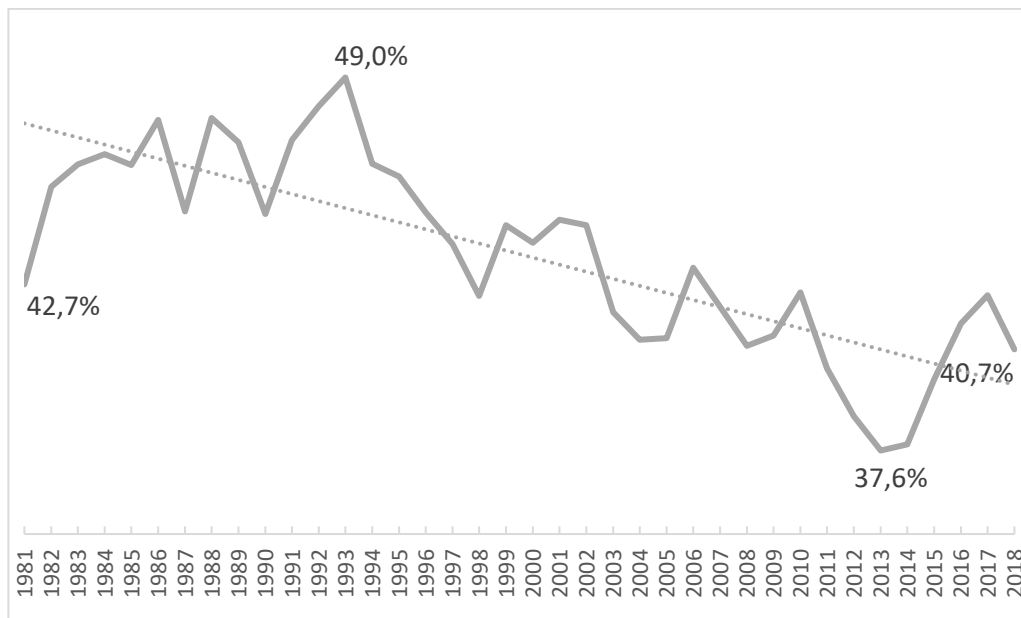
Au Québec et au Canada, l'écart relatif s'est résorbé à la suite des augmentations de revenus tirées de cette source en proportion de l'ensemble des revenus fiscaux.

On observe une tendance claire à la réduction de la dispersion de l'écart relatif en matière prélèvements fiscaux tirés des cotisations sociales et des impôts sur la masse salariale parmi les pays de l'OCDE et cet indice tend vers la moyenne OCDE au Québec. L'indice du Canada converge lui aussi.

### 3.3.4 Impôts sur le patrimoine

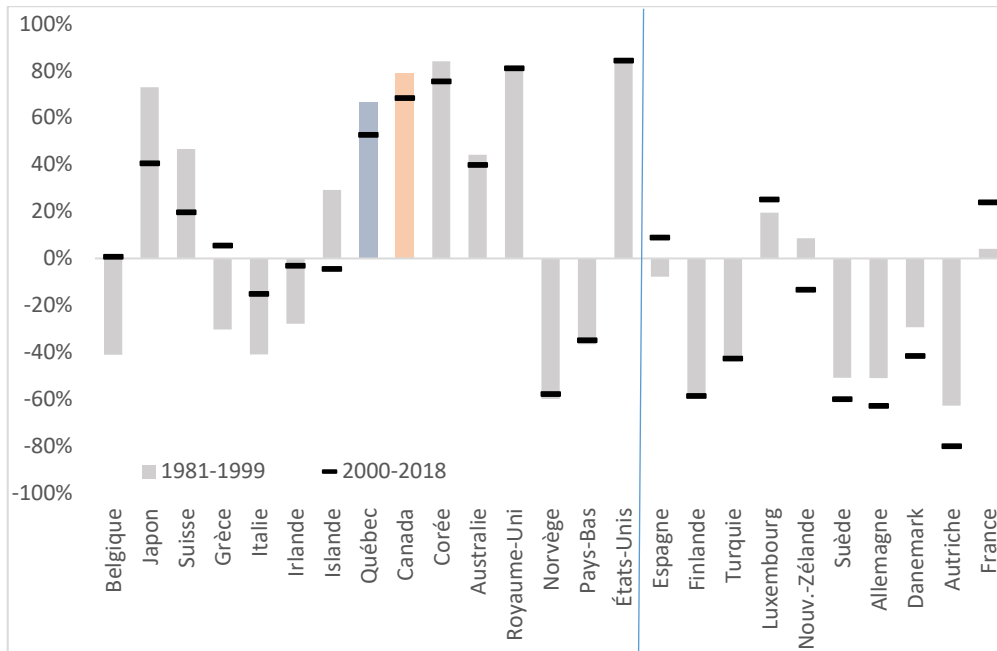
La dispersion des écarts relatifs, visant la proportion des revenus tirés des impôts sur le patrimoine des pays membres de l'OCDE, présente un profil en dents-de-scie sur la période 1981-2018.

Figure 14 Écart moyen - écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des impôts sur le patrimoine, pays de l'OCDE, 1981-2018



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et nos calculs.

Figure 15 **Écart relatif - proportion des revenus fiscaux tirés des impôts sur le patrimoine, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

Ce n'est qu'à compter de 1993 que l'on observe une certaine constance dans la réduction de la dispersion, malgré un regain marqué entre 2014 et 2017<sup>26</sup>. En matière de prélèvements fiscaux tirés des impôts sur le patrimoine, on observe à la fois une réduction de la dispersion de l'écart relatif parmi les pays de l'OCDE et une convergence de cet indice au Québec. L'indice du Canada converge lui aussi.

La figure 15 montre une réduction de l'écart relatif, et donc, une convergence pour la majorité des pays membres (14/24) entre la première et la seconde partie de la période étudiée. La variation de l'écart le plus important appartient à la Belgique où celui-ci a été réduit de 41 points de pourcentage sur la deuxième partie de la période étudiée.

Une réduction des écarts est également observable au Québec (14 points de pourcentage) et au Canada (11 points de pourcentage).

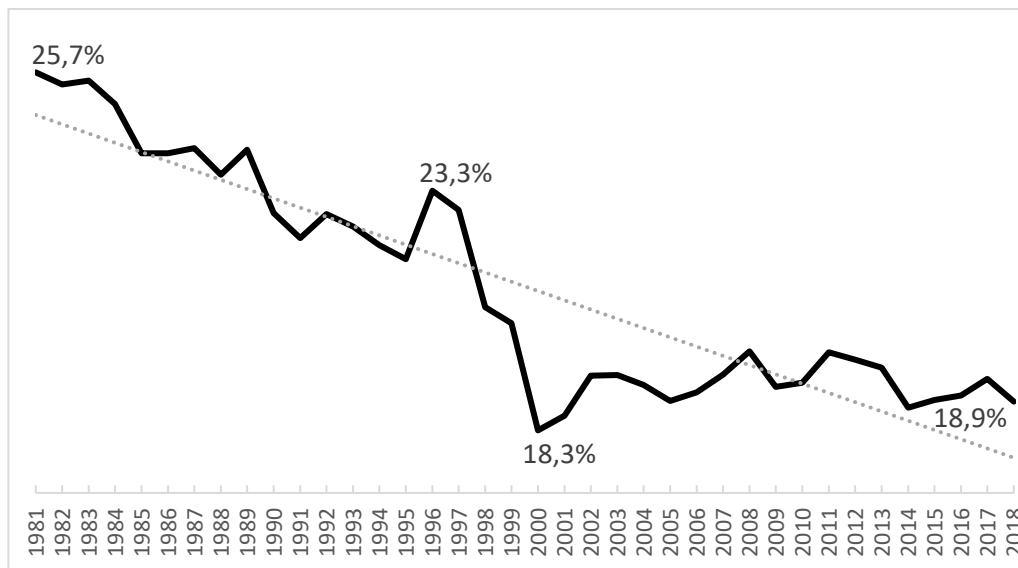
### 3.3.5 Taxes à la consommation

La dispersion autour de la moyenne de la proportion des prélèvements fiscaux tirés des taxes à la consommation des pays de l'OCDE est présentée à la figure 16. Pour la période 1981-2018, on constate que la réduction de la dispersion s'est effectuée jusqu'en 2000, atteignant 18 % soit, l'écart moyen minimal atteint sur la période.

<sup>26</sup> Dû à la nature exceptionnelle et non récurrente des « contributions de stabilité » prélevées auprès des banques commerciales et des banques d'épargne par l'Islande en 2016, l'OCDE exclut cet élément du calcul des moyennes des recettes fiscales. Dans ce cahier, les prélèvements attribués à la catégorie 4520 – Impôts non périodiques sur le patrimoine autre que sur l'actif net ont été redressés et transférés à la catégorie des « autres prélèvements ». Ainsi la part des impôts sur le patrimoine dans l'ensemble des prélèvements est passée de 34,2 % à 3,8 % pour ce cas particulier. Voir : OCDE (2018), *Statistiques des recettes publiques 2018*, Éditions OCDE, Paris.

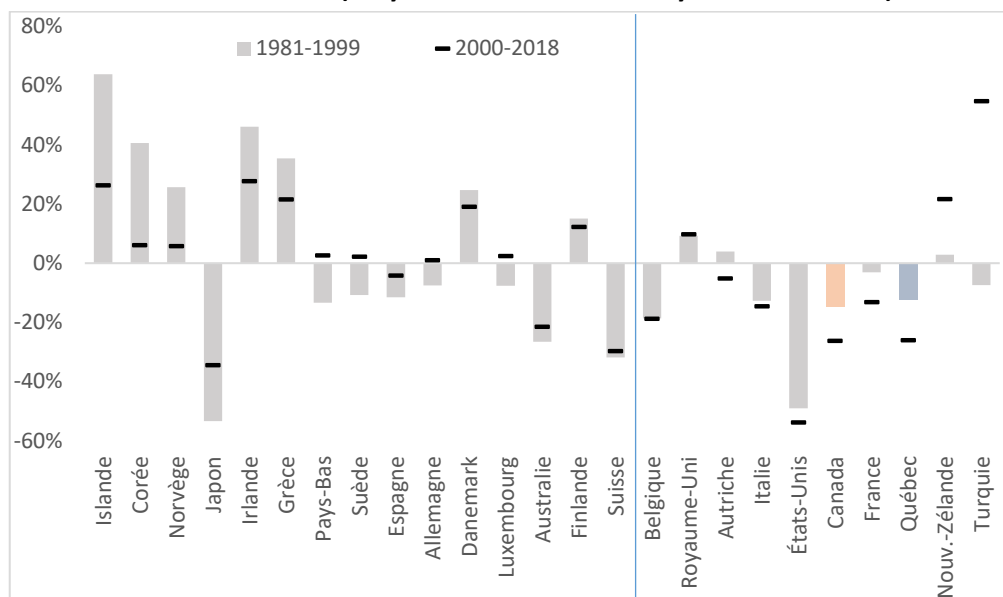
Par la suite, cet indice demeure relativement stable, en légère hausse à 19 % en 2018. Une réduction peut néanmoins être observée si l'on considère la période 1981-2018 en entier.

Figure 16 **Écart moyen – écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des taxes à la consommation, pays de l'OCDE, 1981-2018**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et calculs des auteurs.

Figure 17 **Écarts relatifs - proportion des revenus fiscaux tirés des taxes à la consommation Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

La figure 17 montre que les écarts relatifs de 15 pays membres sur 24 ont convergé entre la première et la seconde partie de la période étudiée. L'Islande présente la réduction de l'écart relatif la plus importante avec 38 points de pourcentage.

Du côté des écarts relatifs divergents, le cas de la Turquie attire l'attention. Tandis que ce pays montrait un écart relatif négatif (-8 %) en moyenne entre 1981 et 1999, cet écart s'est renversé, la proportion des revenus prélevés fiscaux provenant des taxes à la consommation y étant de 55 points de pourcentage supérieurs à la moyenne OCDE pour la période 2000-2018 (une augmentation de l'écart relatif de 47 points de pourcentage).

Les indices du Québec et du Canada montrent une divergence à la moyenne OCDE. L'écart relatif s'est accru de 14 points de pourcentage dans le premier cas et de 11 points dans le second.

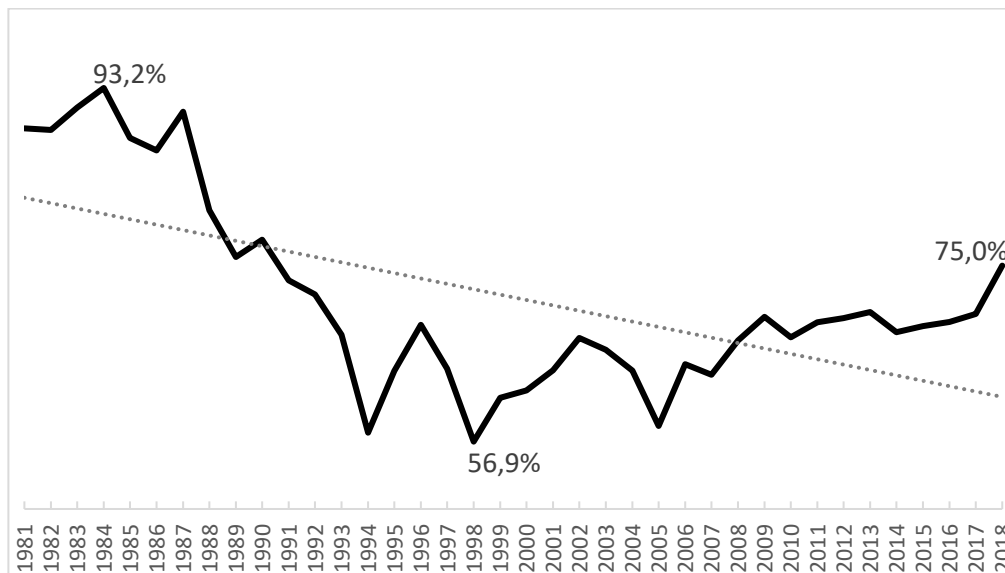
Celle-ci est un peu plus marquée dans le cas du Québec, non pas parce que le Québec tire moins de revenus des taxes à la consommation qu'ailleurs au Canada, mais bien parce que la part de ses revenus fiscaux provenant des taxes à la consommation s'est éloignée davantage de la moyenne OCDE que dans le cas du Canada.

La dispersion des écarts à la moyenne des taxes à la consommation en proportion de l'ensemble des revenus fiscaux a diminué chez les pays membres de l'OCDE entre 1981 et 2018. Cependant pour le Québec, l'écart relatif s'est éloigné de la moyenne OCDE au cours de la seconde partie de la période étudiée. Par conséquent, la part des revenus fiscaux tirés de cette source diverge au Québec par rapport à la moyenne OCDE. Il en est de même pour le Canada, quoique dans ce cas, la divergence est moins importante.

### 3.3.6 Droits de douane

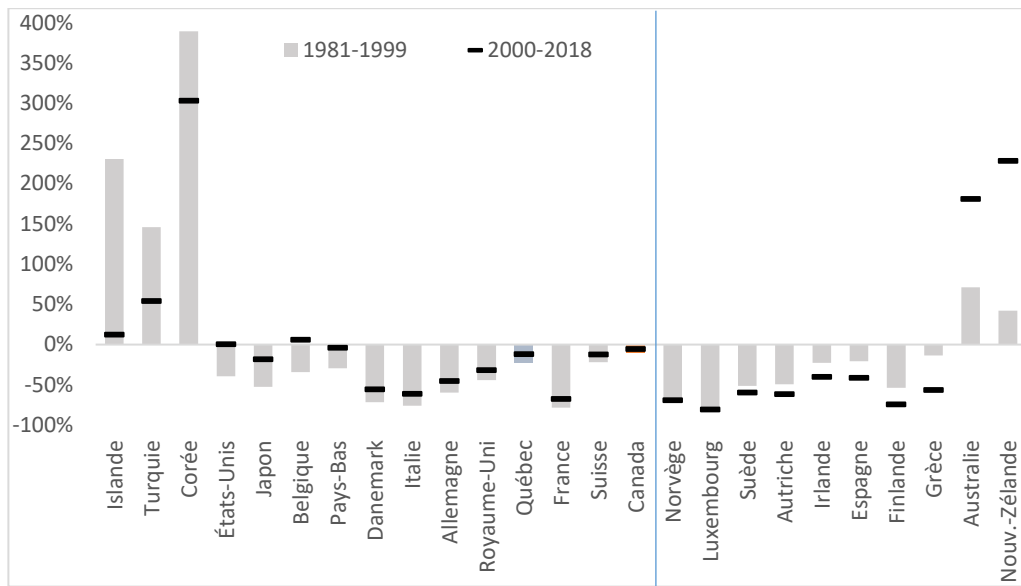
Un peu à l'image de la dispersion au niveau des taxes à la consommation, la réduction de la dispersion des écarts relatifs en matière de droits de douane et droits à l'importation des pays de l'OCDE s'est effectuée en début de période, passant de 89 % en 1981 à 57 % en 1998. Par la suite, l'écart moyen s'est éloigné de zéro et se situe à 75 % en 2018. Une convergence peut néanmoins être observée pour la période 1981-2018.

Figure 18 Écart moyen – écarts relatifs de la proportion des revenus fiscaux tirés des droits de douane et des droits à l'importation, pays de l'OCDE, 1981-2018



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018 et nos calculs.

Figure 19 **Écart relatif - proportion des revenus fiscaux tirés des droits de douane et des droits à l'importation, Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

Quatorze pays membres sur 24 ont convergé entre la première et la seconde partie de la période étudiée. Bien qu'en proportion de l'ensemble des prélèvements fiscaux, les droits de douane soient le prélèvement le moins important en moyenne au sein de l'OCDE, l'échelle utilisée pour la figure 18 est révélatrice de grandes différences en matière d'utilisation de cette source de revenus fiscaux parmi les pays membres.

En Corée par exemple, malgré une réduction de l'indice, celui-ci demeure au-dessus de 300 % en moyenne entre 2000 et 2018, indiquant que les revenus de cette source en proportion de l'ensemble des revenus sont 3 fois plus élevés que pour la moyenne des pays de l'OCDE. D'autre part, la proportion des revenus provenant de cette source connaît une progression importante pour l'Australie (110 points de pourcentage) et pour la Nouvelle-Zélande (186 points). Ces pays utilisaient déjà davantage cette source de revenus que la moyenne et le recours à cette source s'est accru encore davantage face à la moyenne OCDE entre 2000 et 2018.

Ainsi, au sein de l'OCDE, la dispersion par rapport à la moyenne du recours aux droits de douane et droits à l'importation comme source de revenus fiscaux a globalement diminué sur la période et l'écart entre ce ratio au Québec et la moyenne OCDE a diminué, révélant une convergence. Dans le cas du Canada, l'évolution du recours à cette source de revenus fiscaux par rapport à la tendance OCDE converge aussi.



## 4. EXAMEN DE LA CONVERGENCE

À l'examen des résultats présentés à la section précédente, des tendances claires se dégagent en matière de convergence tant pour les pays membres de l'OCDE en tant que groupe que pour les différentes juridictions analysées.

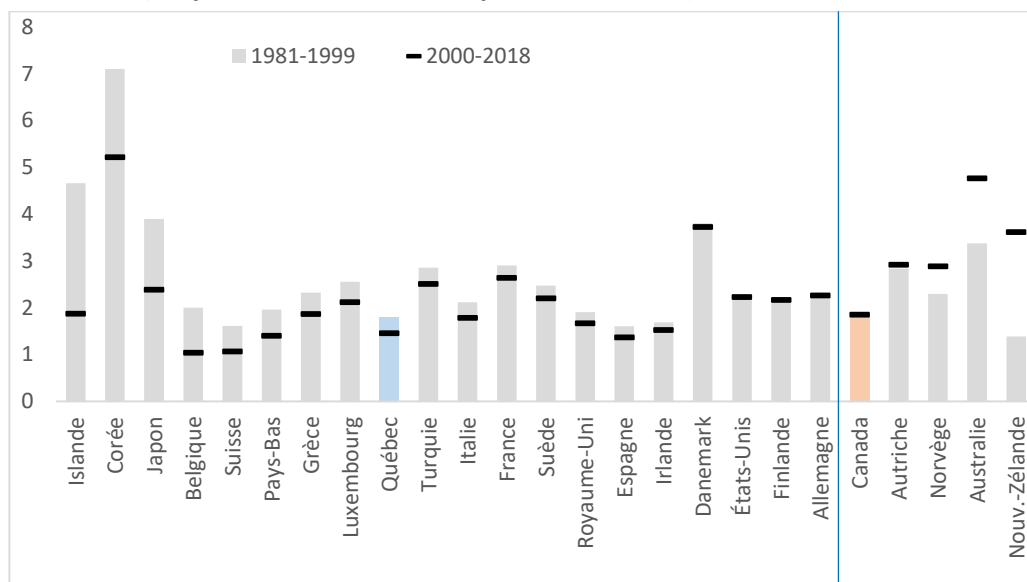
### 4.1 Analyse par juridiction

En rétrospective, bien qu'aucun des pays analysés ne montre une convergence parfaite pour l'ensemble des facettes (poids de la fiscalité et modes d'imposition de la structure fiscale) analysées dans ce document, la convergence est bel et bien là. Le Québec montre une convergence, s'étant rapproché de la moyenne OCDE au niveau du poids de la fiscalité ainsi que pour 4 des 6 modes d'imposition de la structure fiscale. Huit pays membres de l'OCDE sur 24 montrent une diminution de l'écart pour 5 facettes ou plus sur 7.

Du côté du Canada, l'écart relatif a diminué pour seulement 3 facettes sur 7, soit en matière de cotisations sociales et impôts sur la masse salariale, d'impôts sur le patrimoine et de droits et taxes sur les importations.

En outre, un exercice supplémentaire apporte un éclairage intéressant en montrant l'addition de la valeur absolue des écarts relatifs pour chacune des 7 facettes étudiées, d'abord pour la période 1981-1999 et ensuite pour la période 2000-2018 (figure 20). Il est possible de constater qu'une grande majorité de pays montrent une diminution de la somme de la valeur absolue des écarts, soit une convergence.

Figure 20 **Sommation de l'écart absolu des indices relatifs - Québec et OCDE (moyenne 1981-1999 vs moyenne 2000-2018)**



Sources : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques 1965-2018, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et calculs des auteurs.

Sous cet angle, le Canada fait partie d'un groupe restreint de pays où il y a divergence en comparant 2000-2018 à 1981-1999 (la sommation de la valeur absolue des indices passe de 1,80 entre 1981 et 1999 à 1,84 entre 2000 et 2018 au Canada). Inséré parmi les pays de l'OCDE, le Québec montre une convergence pour cet indicateur composite, tout comme 19 pays membres (voir encadré). Le Québec se classe d'ailleurs au 9<sup>e</sup> rang des pays montrant la plus grande convergence.

### Encadré 2 : Sommation de la valeur absolue des indices

En rétrospective, l'écart relatif du Québec s'est rapproché de la moyenne OCDE au niveau du poids de la fiscalité ainsi que pour 4 des 6 modes d'imposition de la structure fiscale<sup>27</sup>. Seul le recours aux taxes à la consommation en proportion des autres prélèvements diverge de façon nette de la tendance OCDE.

Une façon de mesurer et de comparer le niveau de convergence « composite » pour les 7 facettes analysées précédemment est d'additionner les écarts absolus des indices calculés précédemment. Cette façon de faire s'apparente à la méthodologie utilisée par Delgado<sup>28</sup> qui est discutée à la section 2.1.

#### Sommaire des indices relatifs, Québec

	1981-1999	2000-2018
Poids global	0,09	0,08
Impôt sur le revenu des particuliers	0,27	0,27
Impôt sur le bénéfice des sociétés	-0,13	0,00
Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale	-0,30	-0,20
Impôts sur le patrimoine	0,67	0,53
Taxes à la consommation	-0,12	-0,26
Droits de douane	-0,23	-0,12
<b>Sommation de la valeur absolue des indices</b>	<b>1,81</b>	<b>1,45</b>

Sources : OCDE (2019), *Statistiques des recettes publiques 1965-2018*, Statistique Canada tableaux 36-10-0314-01 et 36-10-0450-01 et nos calculs.

La valeur absolue des indices a diminué entre 1981-1999 et 2000-2018, passant de 1,81 à 1,45. Ceci révèle une convergence lorsque l'on prend simultanément en compte le poids de la fiscalité et la structure fiscale utilisée.

<sup>27</sup> La composante « Autre », qui comprend notamment les profits des monopoles fiscaux, les retenues fiscales des non-résidents et les droits d'accise, n'est pas présentée, celle-ci diverge au Québec et pour le Canada.

<sup>28</sup> Delgado, Francisco J. (2013), précité à la note 10.

## 4.2 Analyse globale

Au sein de l'OCDE, la dispersion des écarts relatifs face à la moyenne, tant pour le poids que pour l'utilisation des différentes sources de revenus fiscaux analysées montre une convergence. En d'autres mots, la structure fiscale moyenne de l'OCDE représente davantage la situation individuelle de chaque pays membre pour la période 2000-2018 que pour la période 1981-1999.

Ce résultat se confirme sous l'angle de l'écart moyen des indices relatifs où, pour chacune des 7 facettes (poids de la fiscalité et modes d'imposition de la structure fiscale), il est inférieur pour la période 2000-2018 à la période 1981-1999. En effet, les résultats présentés au tableau 4 montrent que la dispersion de la seconde période mise en proportion de la première est, dans tous les cas, inférieure à 100 %. Dans le cas des impôts sur le revenu des particuliers et des impôts sur les bénéficiaires des sociétés, la réduction de la dispersion est plus subtile, celle-ci n'ayant diminuée que de 3 et 4 points de pourcentage respectivement. Pour les autres cas, cette réduction de la dispersion est minimalement de 10 points de pourcentage.

Tableau 4 **Convergence fiscale au sein des pays membres de l'OCDE**

	<b>Convergence 2018-1981</b>	<b>Écart moyen des indices 2018- 2000/1999-1981</b> (un ratio inférieur à 100 % montre une convergence)
<b>Poids global de la fiscalité</b>	<b>Oui</b>	<b>87 %</b>
<b>Structure fiscale</b>		
<i>Impôts sur le revenu des particuliers</i>	Oui	97 %
<i>Impôts sur les bénéficiaires des sociétés</i>	Oui	96 %
<i>Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale</i>	Oui	84 %
<i>Impôts sur le patrimoine</i>	Oui	88 %
<i>Taxes à la consommation</i>	Oui	85 %
<i>Droits de douane</i>	Oui	90 %

Une autre manière de confirmer la convergence consiste à procéder à des analyses par régression linéaire estimant l'évolution de la dispersion de l'écart absolu moyen des indices relatifs des pays de l'OCDE. En appui à l'analyse graphique de la section précédente, ces tests permettent de vérifier si pendant la période s'étalant de 1981 à 2018, la dispersion par rapport à la moyenne tend vers 0.

Comme proposé par Mazurek (2013)<sup>29</sup>, l'équation de régression pour évaluer la présence d'une tendance est la suivante :

$$\text{Écart absolu moyen de l'indice} = \text{Constante} + \text{Coefficient} * \text{Année} + \varepsilon,$$

où  $\varepsilon$  représente le terme d'erreur.

<sup>29</sup> Mazurek, J. (2013), *On beta and sigma convergence of Czech regions*, document de travail no 47940, University Library of Munich, Allemagne.

Tableau 5 Analyse par régression linéaire des écarts moyens

	Écart moyen – Analyse par régression	
	Coefficient	Valeur - p
<b>Poids global de la fiscalité</b>	<b>-0,00135</b>	<b>&lt; 0,01</b>
<b>Modes d'imposition de la structure fiscale</b>		
<i>Impôts sur le revenu</i>	-0,00139	< 0,01
<i>Impôts sur les bénéficiaires</i>	-0,00269	< 0,01
<i>Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale</i>	-0,00370	< 0,01
<i>Impôts sur le patrimoine</i>	-0,00217	< 0,01
<i>Taxes à la consommation</i>	-0,00192	< 0,01
<i>Droits de douane</i>	-0,00553	< 0,01

En présence de convergence, le coefficient sera négatif et statistiquement significatif<sup>30</sup>. À cet effet, un signe négatif du coefficient indique qu'en moyenne, toute chose étant égale par ailleurs, une année de plus réduit l'écart moyen entre les pays, ce qui démontre une convergence dans le temps.

Le tableau 5 montre que, tant pour le poids de la fiscalité que pour l'ensemble des modes d'imposition, le coefficient est négatif et significatif pour chacune des régressions effectuées. Ainsi, parmi les pays membres de l'OCDE étudiés, la dispersion des écarts relatifs par rapport à la moyenne diminue avec le temps. Entre 1981 et 2018, il y a donc eu convergence autant au niveau du poids global de la fiscalité que pour la structure fiscale utilisée. De plus, la largeur du coefficient permet de comparer l'ampleur de la convergence ; elle apparaît plus importante pour les composantes de la structure fiscale que pour le poids de la fiscalité. Entre les modes d'imposition, les droits de douane arrivent en tête.

En plus de l'analyse de la sigma-convergence détaillée de ce rapport, des tests économétriques complémentaires ont été réalisés pour évaluer s'il y a beta-convergence parmi les pays ciblés entre 1981 et 2018.

Pour tester si en moyenne, à travers les juridictions analysées, il y a une relation négative entre la croissance d'une variable fiscale et son niveau initial, le modèle utilisé s'inspire de ceux proposés par Popovici et Calin (2016)<sup>31</sup> ainsi que par Bertarelli, Censolo et Colombo (2014)<sup>32</sup> :

$$\ln\left(\frac{Y_{i,t}}{Y_{i,t-1}}\right) = \text{Constante} + \beta * \ln(Y_{i,t-1}) + \delta_i + \theta_t + \varepsilon_{i,t}$$

où  $Y_{i,t}$  représente le niveau de la variable fiscale (taux en %) du pays  $i$  pour l'année  $t$ ,  $Y_{i,t-1}$  est le niveau de la variable fiscale (taux en %) du pays  $i$  pour l'année antérieure à l'année  $t$ ,  $\beta$  constitue le coefficient de convergence à examiner,  $\delta_i$  est une variable de contrôle captant l'effet fixe individuel d'un pays  $i$ ,  $\theta_t$  capte l'effet fixe temporel de l'année  $t$  et  $\varepsilon_{i,t}$  est le terme d'erreur.

<sup>30</sup> Une valeur-p de 0,05 (niveau de confiance de 95 %) a été utilisée comme seuil de signification lors des régressions. Un coefficient pour lequel la valeur-p est inférieur à 0,05 sera considéré comme étant statistiquement significatif.

<sup>31</sup> Popovici, O. C. & Calin, A. C. (2016), « Testing for fiscal convergence in the EU countries », *Internal Auditing & Risk Management*, 11(3).

<sup>32</sup> Bertarelli, S., Censolo, R. & Colombo, C. (2014), « Fiscal convergence in the European Union before the crisis », *Contemporary Economic Policy*, 32(4), 784-801.

Un coefficient ( $\beta$ ) négatif et statistiquement significatif indiquerait la présence d'une convergence par rapport à la variable fiscale entre 1981 et 2018. Dans un tel cas, l'équation montrerait qu'en moyenne, toute chose étant égale par ailleurs, il y a une relation négative entre le taux de croissance de la variable fiscale d'un pays et le niveau de cette variable à l'année précédente.

Le tableau 6 montre les coefficients ainsi que les valeurs-p pour chacune des régressions.

Tableau 6 **Beta-convergence fiscale au sein des pays membres de l'OCDE**

	Écart moyen - Analyse par régression	
	Coefficient ( $\beta$ )	Valeur - p
<b>Poids global de la fiscalité</b>	<b>-0,07312</b>	<b>&lt; 0,01</b>
<b>Structure</b>		
<i>Impôts sur le revenu</i>	-0,10608	< 0,01
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	-0,20178	< 0,01
<i>Cotisations sociales et impôts sur la masse salariale</i>	-0,13788	< 0,01
<i>Impôts sur le patrimoine</i>	-0,16500	< 0,01
<i>Taxes à la consommation</i>	-0,12769	< 0,01
<i>Droits de douane</i>	-0,08223	< 0,01

Ainsi, autant pour le poids global que pour les 6 modes d'imposition, un coefficient négatif et significatif est observé. Il y a donc beta-convergence pour l'ensemble des variables fiscales étudiées. De plus, la largeur du coefficient  $\beta$  indique la vitesse avec laquelle les pays convergent. À cet effet, toute chose étant égale par ailleurs, la vitesse de convergence semble plus importante pour la structure fiscale que pour le poids de la fiscalité. Entre les modes d'imposition, les impôts sur les bénéfices des sociétés sont ceux qui convergent le plus rapidement, suivi des impôts sur le patrimoine ainsi que des cotisations sociales et impôts sur la masse salariale.

## EN CONCLUSION

Tant en matière de poids de la fiscalité que de manière de prélever les recettes fiscales (recettes tirées d'un mode d'imposition en proportion des recettes totales), les statistiques de l'OCDE indiquent une convergence sur la période 1981-2018.

Ces indicateurs mis en relation à la moyenne OCDE montrent, d'une part, une réduction de la dispersion générale autour de la moyenne et d'autre part, pour chaque facette étudiée, qu'une majorité de juridictions se trouve plus près de la moyenne OCDE entre 2000 et 2018 qu'elle ne l'était entre 1981 et 1999.

Pris globalement, le poids de la fiscalité se concentre davantage autour d'un poids plus élevé entre 1981 et 2018. Par ailleurs, certains modes d'imposition comme les cotisations de sécurité sociales et impôts sur la masse salariale ainsi que les impôts sur les bénéficiaires des sociétés occupent une place plus importante, tandis que l'importance des impôts sur le revenu des particuliers décline sur la période 1981-2018.

On dénote aussi que cette convergence ne tend pas nécessairement vers une réduction dans l'utilisation de certains modes d'imposition plus mobiles. Dans le cas de l'utilisation de l'impôt sur les bénéficiaires de sociétés, par exemple, on observe plutôt un accroissement généralisé du recours à ce mode d'imposition.

Au Québec, le poids de la fiscalité est à la hausse et présente un écart plus important face à la moyenne OCDE en 2018 qu'en 1981. Malgré tout, la tendance observée sur cette période au Québec converge vers celle de la moyenne OCDE. Non seulement la prise en compte de l'ensemble des données comparant la période 1981-1999 et la période 2000-2018 indique que le poids de la fiscalité tend vers la moyenne OCDE, mais on constate également une similarité grandissante entre notre façon de prélever les recettes fiscales et celle des membres de l'OCDE.

Plus spécifiquement, pour 4 des 6 modes d'imposition étudiés (impôt sur les bénéficiaires, cotisations sociales et impôts sur la masse salariale, impôts sur le patrimoine et droits de douane) la manière de prélever les revenus fiscaux au Québec s'est rapprochée de la moyenne OCDE. Cependant, les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers et des taxes à la consommation, en proportion des recettes totales, divergent.

La convergence fiscale observée entre le Canada et l'OCDE est plus mitigée. Tandis que le poids de la fiscalité s'éloigne, trois modes d'imposition convergent (cotisations sociales et impôts sur la masse salariale, impôts sur le patrimoine et droits de douane).

Globalement, le poids et la structure fiscale du Québec se sont rapprochés de la moyenne des pays de l'OCDE depuis 40 ans tandis qu'ils s'en sont légèrement éloignés dans le cas du Canada. Il s'agit là d'éléments à garder en tête lorsque l'on compare ces indicateurs fiscaux du Québec à l'échelle nationale et internationale.